

# NOTICE

OU

# ABREGÉ HISTORIQUE

DES

VINGT-DEUX VILLES,

CHEFS

# DES DIOCESES

DE LA PROVINCE

# DE LANGUEDOC.

Par seu ME. FRANÇOIS GRAVEROL, Avocat & Academicien de la Ville de Nismes.

S. Germano



#### A TOULOUSE,

De l'Imprimerie de GUILLAUME LOUIS COLOMYEZ, Imprimeur du Roy.

M. DC. XCVI.



# HOIFON

U.O.

# ABREGE HISTORIQUE

DES

VINGT-DEUX VILLES,

DIES DONGESCOMEN DE LA PROVINCE OFFICALOUTHDOCE

Par few ME BRANGOIS CRAVERDI. Levacate & elect-



De l'Imprinterio de GUILLAUME LOUIS COLOMPEZ, Imprinteur du Roy.

M. DO. ZCVI.

#### AVERTISSEMENT DE L'IMPRIMEUR.

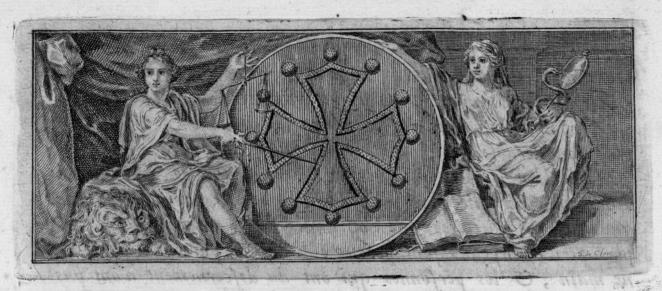
Eu M. Graverol, Avocat de la Ville de Nismes, & un des membres de l'Academie Rosale de cette même Ville, est l'Auteur de cette Notice des vingt-deux Villes, Chess des Dioceses de la Province de Languedoc, que je donne au public. Il auroit rendu cet Abregé plus considerable, si sa mort, arrivée à la sleur de son âge, n'eût arrêté le cours de ses travaux avec celui de sa vie. Je le sollicitois sans cesse à faire une Notice de toute cette Province sur le modéle de Pancirol ou d'Oyenart, qui a fait, Notitia utriusque Vasconia. Il estoit tres-capable d'une semblable entreprise; & comme il avoit beaucoup de bonté pour moi, je ne doute pas qu'il ne se sût laissé vaincre à mes sollicitations. La parsaite intelligence qu'il avoit de l'Histoire ancienne & moderne, aussi bien que du Droit & des belles Lettres, lui avoit attiré l'estime de tous les Sçavans de l'Europe.

Cependant l'Histoire du Languedoc estant tres - dissicile, tant à cause du grand nombre de Villes dont cette Province est composée, que par les divers changemens qu'elle a éprouvez avant sa réünion à la Couronne; les Auteurs qui en ont parlé sont tombez tres - souvent dans l'erreur. Catel même, qui a esté sans contredit le plus exact de tous ceux qui ont traité cette matiere, n'en a pas esté exemt. Ce qui me persuade qu'on sera bien aise de voir dans cet Abregé, plusieurs points de l'Histoire de cette Province démêlez avec beaucoup d'érudition, malgré les embarras & les obscuritez que les ans y ont jetté. D'ailleurs les sentimens de seu M. Graverol ne pouvant qu'estre d'un tres grand poids sur ce sujet, j'espère que les personnes judicieuses & qui aiment les belles Lettres, me sçauront bon gré d'avoir rendu cet Ecrit public, quelque petit qu'il soit.

Il avoit esté composé en 1690. avant qu'Alez eût esté érigé en Evéché, ce qui fait qu'à présent il y a en cette Province vingt-trois Villes, Chefs de Dioceses. J'ai crû néanmoins ne devoir rien changer au titre que l'Auteur avoit donné à cet Abregé. J'ai ajouté à la fin ce que M. Catel nous aprend d'Alez, & j'ai marqué son érection en Eyêché, avec le nom de son premier Evêque; mais j'ai pris soin de distinguer la chose, en sorte qu'on ne puisse pas croire que ce qui est dit ici d'Alez, soit de M. Graverol. Il m'auroit esté aisé de composer cet Article, & lui donner la même sorme que M. Graverol avoit donné au reste dont il a parlé; Mais j'aurois crû faire en cela une mauvaise action. On ne sçauroit estre assez circonspect sur ce sujet. La reputation d'un homme de Lettres dont estre précieuse, & ne doit pas estre exposée facilement, sur tout en matiere d'Histoire, sur quoi il est aisé d'avancer des choses qui peuvent estre enssite contestées.

J'ai uniquement employé mes soins à éviter les sautes communes, & qui sont, pour ainsi dire, de mon ressort. A l'égard de l'impression, elle est assez belle, pour que je ne doive pas craindre de critique raisonnable sur ce su-jet. Issu d'une Famille aussi ancienne dans l'Imprimerie, que l'Imprimerie l'est dans la Province, j'ai comme succé avec le lait une tres-forte inclination de faire ma Prosession en homme qui en connoît le merite & l'importance. C'est au public à juger si j'y ai réussi jusqu'ici.





# A MESSEIGNEURS MESSEIGNEURS DES

# TROIS-ETATS DE LA PROVINCE

DE LANGUEDOC.



ESSEIGNEVRS,

fe formai le dessein de faire paroître sous vôtre auguste Nom cet Abregé Historique des vingt-deux Villes, Chefs des Dioceses de cette Province, aussitôt que le Manuscrit me fut mis en main. Quelque forte inclination que j'eusse de vous donner ce témoignage de mon respect, je disserois néanmoins

dans l'esperance que l'Auteur donneroit plus d'étenduë à cet Ouvrage. Mais la mort l'ayant prévenu, a privé la Province du fruit qu'elle pouvoit attendre des veilles de ce sçavant homme, & m'a ôté le moyen de vous faire un présent

e ote la movement their fame accusores

plus considerable.

(ependant, Messeigneurs, quoi que ce Tableau du Languedoc ne soit, pour ainsi dire, qu'une ébauche; je me flate que Vous ne rejetterez pas l'offrande que je vous en fais. Les plus petits morceaux sont précieux lorsqu'ils partent d'une bonne main, & les personnes qui ont du discernement n'ont pas accoutumé d'estimer les Ouvrages d'esprit par leur grosseur. C'est ce qui m'a déterminé à vous dedier celui-ci, persuadé que Vous n'en mesurerez le prix, que par le merite des observations qu'il contient, & qui sont remplies d'une tres-profonde érudition sur l'ancienne Histoire des principales Villes de cette Province. D'ailleurs j'ai crû, MESSEIGNEURS, que ce pourroit estre un aiguillon pour les Sçavans des autres Villes du Languedoc, qui les pousseroit à en faire les Histoires particulieres, ou que ce commencement, quelque petit qu'il soit, deviendroit peut - estre dans la suite le fondement d'un tresgrand édifice : je veux dire, de l'Histoire générale de cette Province.

En effet, MESSEIGNEURS, n'est-il pas à souhaiter que tant de choses éclatantes que Vous & vos Prédecesseurs avez faites pour le service de la Couronne & pour l'avantage de cette Province, ne demeurent pas dans l'oubli. Elles meritent d'estre le sujet de l'admiration de tous les hommes, aussi bien que le mo déle de la conduite de ceuxqui Vous succederont dans cette célébre e Assemblée. C'est ce qui me donne lieu d'esperer que quelque genie distingué entreprendra de les mettre au jour.

fe suis néanmoins persuadé, MESSEIGNEURS, que personne ne pourra donner une juste idée de cette prudence si peu commune avec laquelle Vous gouvernez le Languedoc. Vous y protegez les beaux Arts: Vous y favorisez les Manufactures: Vous en menagez enfin les divers interêts avec tant d'habileté, que j'ose dire que par une espece de miracle, Vous maintenez, l'abondance dans une Province que Vous estes forcez d'épuiser tous les ans pour le soutien de la plus forte Guerre dont les Histoires ayent fait mention jusqu'à présent. C'est ce qui Vous a acquis toute la confiance de nôtre Grand Monarque; & ce qui fait que dans des occasions importantes & délicates ce sage Prince regarde vos Déliberations comme des moyens infaillibles d'entraîner le consentement unanime de toutes les autres Provin-

ces de son Royaume.

Cette gloire à laquelle vôtre attachement inviolable pour le service du Roy Vous a élevez est duë à vôtre Zele, à vôtre Vigilance & à vôtre Sagesse extraordinaire. Mais permetezmoy, MESSEIGNEURS, de dire ici qu'elle n'est pas moins l'effet du rare genie de l'illustre Chef qui préside à vos Conseils. C'est ce grand Cardinal, qui comme un Pilote experimenté, parmi des écueils aussi dangereux que fréquens, a sçu Vous faire ceder à propos à l'impétuosité des vents contraires. C'est lui qui profitant des momens heureux & des conjonctures favorables, a si bien menagé les choses, que le Prince regarde comme un service digne de sa reconnoissance, ce que, dans la situation des affaires de l'Etat, il pouvoit éxiger comm'un tribut légitime de l'affection & de l'obéissance que ses Sujets lui doivent. Une si judicieuse condescendance aux desirs d'un Roy aussi bon que magnanime, sera sans doute un jour la source du bonheur de cette Province, comm'elle est aujourd'hui le fondement de l'esperance que tous les bons François ont, que tant de Trinces liguez contre nous, seront enfin contraints de ceder à un Roy, dont tous les Sujets conspirent également à le rendre victorieux de ses Ennemis.

fe sens, Messeigneurs, que le desir de mêler mes applaudissemens à ceux que toute la France Vous donne pourroit me faire passer les bornes d'une Epître. C'est pourquoi plein de la juste vénération que vos Vertus m'inspirent; & content d'admirer ce dont, je ne puis parler assez dignement, je me bornerai à Vous supplier de ne pas desaprouver la liberté que je prens de mettre vôtre Nom à la tête de cet Ecrit. Jaloux comme Vous estes de la gloire du Languedoc, j'ai lieu de croire, Messeigneurs, que Vous honorerez, de vôtre approbation le dessein que j'ai d'élever, pour ainsi dire, par cette impression un Monument à son honneur. Et j'espère, Messeigneurs, que la postérité la plus reculée y verra avec autant de plaisir que de surprise les plus signalées marques de la grandeur & de la dignité de cette Province.

Je sçai, Messeigneurs, que les affaires importantes qui vous tiennent assemblez, & les grandes resolutions qui vous occupent, ne détournent pas vôtre vue de dessus les particuliers, qui portez de bonne volonté pour le service du public & pour l'honneur de la Province, recourent à vôtre Protection. C'est ce qui m'inspire la hardiesse de vous la demander. Je vous prie de croire que je ne laisserai rien à faire pour m'en rendre digne, & que je serai toute ma vie, avec un tres-prosond respect & une parfaite soumission,

# MESSEIGNEVRS,

ce grand Cardinal, qui comme un Pilote experimente, parmi des écusifs aussi d'invereux que salqueux, a seu Teux saire ceder à

digne de sa reconnoissence, ce que, dans la situation des affaires de l'Etat, il pouvait éviger communitation tégitime de l'as-

fection & de l'obsigance que ses Sujets sui dorvent. Une si judiciense condese endance aux desirs d'un Roy ensis bon que gragnavime, sen suit dente un jour la source du benheux de cetta Province, commelle est sujenné hui le sondement de l'esperance que tous les bons François ont, que tant de Trinces liguera contre nons, seront ensin contramts de ceder à un Roy, dont tous les Sujers constituent également à le rendre vistorieux du

Je fores Nersercururs, que le defir de mêter mes ap-

plandiffement a veux que toute la trance l'ous donne pouveut, une fairespaffen les hornes d'une hipiere. C'es pourquoi plesa de la juste controlla juste controlla juste controlla juste controlla d'adiniver ce dons, je ne puis parler assez dignément , se vie borneres assez dignément , se vie borneres assez dignément , se vie borneres assez des provents d'une titerré

que je prens de mattre votre Nom à la tête de cet Ecrit.

ques de la grandent & de la dignité de cette Province.

their comme i aus efter de le gloire du Languedoc, l'ai lieu de comme; Minsanne austre ap-

Vôtre tres-humble & tresobéissant serviteur

G. L. COLOMYEZ, Imprimeur du Roi,
A Toulouse.



# NOTICE

OU

# ABREGÉ HISTORIQUE

DES VINGT-DEUX VILLES, CHEFS DES DIOCESES

DE LA PROVINCE

# DE LANGUEDOC.

# TOULOUSE.



ETTE VILLE, qui est aujourd'hui la Capitale du Languedoc, comme elle l'étoit autresois des Volques Tectosages, & comme elle le sut ensuite du Roïaume des Visigots, a esté pourtant séparée de la Septimanie du tems du Roi Clovis, lequel, aprés la désaite d'Alaric, Roi des Visigots, se reserva le païs de Toulouse, & laissa le païs de Languedoc à ces Peuples barba-

res, qui, aprés en avoir chassé les Romains, avoient sait de Toulouse leur Ville Capitale. De là vient, que comme leurs Rois prenoient souvent la qualité de Rois de Toulouse, cette Ville a aussi esté appellée quelquesois Roma Garonna. Pour être parfaitement bien instruit de l'ancienne Histoire de Toulouse, on n'a qu'à

NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES lire l'Abregé qu'en a fait Mr. Lafaille, ancien Capitoul & Sindic de cette Ville l'un des plus polis & des plus beaux gênies de ce fiecle. & auguel on

Ville, l'un des plus polis & des plus beaux gênies de ce siecle, & auquel on peut justement appliquer ce que le P. Mabillon a dit du Cardinal Ottoboni, que son merite éleva sur le Trône de Rome; Senex est, sed in eo viget

animus annorum victor.

Mr. Lafaille fait voir dans cet Abregé, qu'il a mis à la téte de ses Annales de Toulouse, que cette Ville étoit la Capitale des Volques Tectosages, peuple célébre par ses conquêtes, avant qu'elle passat sous la domination des Romains; ce qui arriva, ou sous le Consulat de Q. Fabius Maximus, qui mena en triomphe à Rome Bituit, Roi des Auvergnats, aprés leur avoir désait en bataille rangée une Armée d'environ cent quatre-vingt mile hommes, ou sous quelqu'autre Capitaine Romain, mais avant le Proconsulat de Quintus Cepio, quoique plussieurs aient crû, aprés Orosius, que ce sût sous ce Proconsul que Toulouse passa sous la domination des Romains. Il la fait voir ensuite conservant sa liberté, & devenant même une Colonie sous ces Maîtres du monde, soit que cela soit arrivé du tems de Jule César, soit qu'il faille présumer que cela soit arrivé du tems de Jule César, soit qu'il faille présumer que cela arriva sous l'Empire de Galba, à cause que dans le revers d'une de ses Medailles on lit ces mots, Tolosa Colonia.

Aprés le demembrement de l'Empire Romain sous Honorius, Ataulphe, Roi des Visigots, ayant fait irruption dans le Languedoc, il est incertain si Toulouse lui sut soumise, mais il est certain qu'elle le sut sous Vallia, son successeur, en qui l'on ne doute plus qu'il ne faille commencer le Regne des Visigots dans cette Ville-là, qui sut aussi deux sois Capitale de Rosaume, sous la premiere & sous la seconde race de nos Rois; sçavoir, sous Clovis\*, aprés qu'il eût vaincu Alaric dans la plaine de Vouglai, & sous Louis le Debonnaire, lorsque Charlemagne, son pere, l'eût fait Roi d'Aquitaine, c'est à dire, de la premiere

& de la seconde Aquitaine, qui comprenoit le Languedoc.

Ce fut dés-lors que Toulouse sut gouvernée par ses Comtes, dont le premier sut Chorson, ou Torcin, du tems de Charlemagne, & dont le dernier sut Alphonse, frere de saint Louis, & Comte de Poitiers, aprés la mort duquel & de Jeanne, sa semme, sans ensans (ce qui arriva en l'anné 1270. à leur retour d'Afrique) la Comté de Toulouse sut réunie à la Couronne de France, suivant le traité qui avoit esté sait à Paris en l'année 1228. avec le Comte Raimond, dernier de ce nom, & pere de ladite Jeanne. Au reste l'Histoire de ces Comtes, qui ne commencerent d'être héréditaires qu'en la personne de Raimond I. strere de Fredelon, a esté écrite sort au long & sort doctement par Catel; & c'est à la réunion de la Comté de Toulouse à la Couronne,

<sup>\*</sup> Galand dit que les François s'emparerent de Toulouse, sous le Regne de Clovie, après la défaite d'Alaric. Il eût mieux fait de dire, que les Toulousains se soumirent volontairement à Clovis.

DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC. 3 c'est à dire en l'année 1271, que Mr. Lafaille a commencé ses Annales de Toulouse.

Cette Ville a esté de tout tems sameuse par les grands Hommes qu'elle a produits; aussi Balzac, aprés avoir dit qu'elle étoit une de ces Villes privilegiées & choisies du Ciel, ajoûte qu'elle sera Sçavante & Palladienne jusqu'à la sin du monde. Mais ce n'est pas seulement du côté des Arts & des Sciences qu'elle a esté de tout tems Palladienne, elle l'a esté aussi dans un autre sens, témoin ces braves Soldats, que le Jeune Crassus, Lieutenant de César, leva à Toulouse, & avec le secours desquels il dompta les Sontiates, les premiers des peuples de l'Aquitaine qui surent attaquez par les Romains.

Elle étoit même autrefois si peuplée, & d'une si grande étendue, que l'on pouvoit tirer de ses seuls Fauxbourgs quarante mile combatans pour sa désense en cas de nécessité. Après quoi il ne saut pas s'étonner si Ausone atteste que de son tems le nombre des Habitans de

cette Ville étoit innombrable.

Sa fondation est si ancienne, que quelques Historiens n'ont pas fait scrupule de dire, qu'elle avoit esté bâtie du tems de Debora la Prophetesse; & les autres du Regne de Tros, & six cens ans avant la sondation de Rome. Aussi comme l'on affecte la plûpart du tems de saire des recits sabuleux, lorsqu'il s'agit de parler de la sondation de quelque Ville ancienne, les uns ont attribüé la sondation de Toulouse à un certain Limosin, descendant de Japhet; les autres à un certain Tolus ou à Tolasso, Troyen. Et Forcatel n'a pas eu honte de dire que Polypheme avoit bâti ses murailles dix ans avant la guerre de Troye, lui aiant donné le nom de Tolose, à cause que sa semme s'appelloit ainsi.

Suivant le sentiment général, Toulouse n'étoit qu'Evêché avant le Pontificat de Jean XXII. Et ce sut ce Pape qui l'érigea en Archevêrché le vingt-cinquieme Juin de la premiere année de son élevation au S. Siege, comme il est dit dans l'Extravagante Salvator, qui est sous le titre De Prabend. & Dignitatib. Sur quoi il est à remarquer; que Guillaume la Croix raporte sous Guillaume V. Evêque de Cahors, deux Bulles de Jean XXII. touchant l'érection de l'Evêché de Montauban, & de l'Archevêché de Toulouse, disserentes de celles que l'on lit dans cette Extravagante; & que selon Bibliotheca Floriacensis Toulouse sur saite Archevêché par Charlemagne environ l'année 800, ce qui est absurde.

S'il en faloit croire Catel, on a quelquesois tiré des Evêques d'entre les Capitouls, qui sont les Consuls de cette Ville; car il prétend que Charles de Martignac étant Capitoul sut fait Evêque d'Elne dans le Comté de Roussillon en l'année 1434. & donne pour garands de ce qu'il dit les Archives de la Maison de Ville de Toulouse. Cependant outre que Charles de Martignac ne sut nommé à l'Evêché d'Elne qu'en l'année

A ij

#### NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES

1 4 7 4. il est d'ailleurs à présumer, que Catel a équivoqué, en faisant cet Evêque Capitoul lors de sa Promotion à l'Episcopat, puisqu'il étoit pour lors Juge-Mage au Sénéchal de Toulouse, & que l'équivoque procede de ce qu'il se démit de cette charge en faveur de Petrus Buccio,

Docteur ez Loix, & qui étoit Capitoul en ce tems-là.

Toulouse porte de Gueules à la Croix vuidée, clechée & pometée d'or, qui est de Toulouse, soutenue par un bâton en pal d'argent, par un Agneau de même, la tête contournée; ladite Croix acottée de deux Tours d'argent maçonnées de sable, la premiere crenelée, sommée de trois Donjons crenelez, & la seconde crenelée & sommée de trois Donjons en forme de clochers, au chet coulu semé de France.

Messire Jean - Baptiste - Michel Colbert, Conseiller du Roi en ses Conseils, & en ses Cours de Parlement de Paris & Toulouse, est Archevêque de cette Ville. C'est un grand Prélat, qui en présidant l'année 1689. aux Etats de la Province, tenus à Nismes, sit connoître qu'il étoit digne du Nom qu'il porte, s'étant aquité de cet Emploi important, avec beaucoup de prudence & d'habileté.

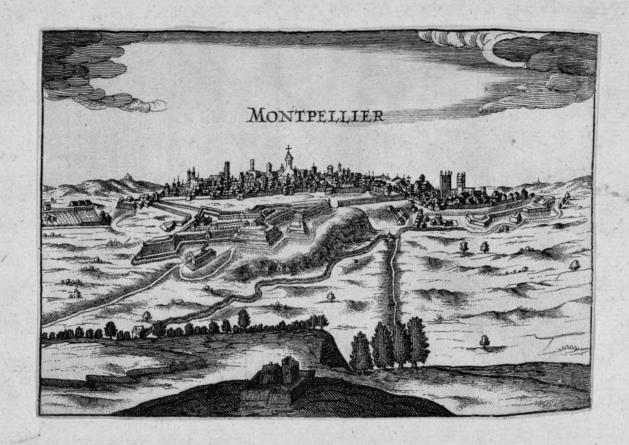
Take taking to the taking the tak

# MONTPELLIER.

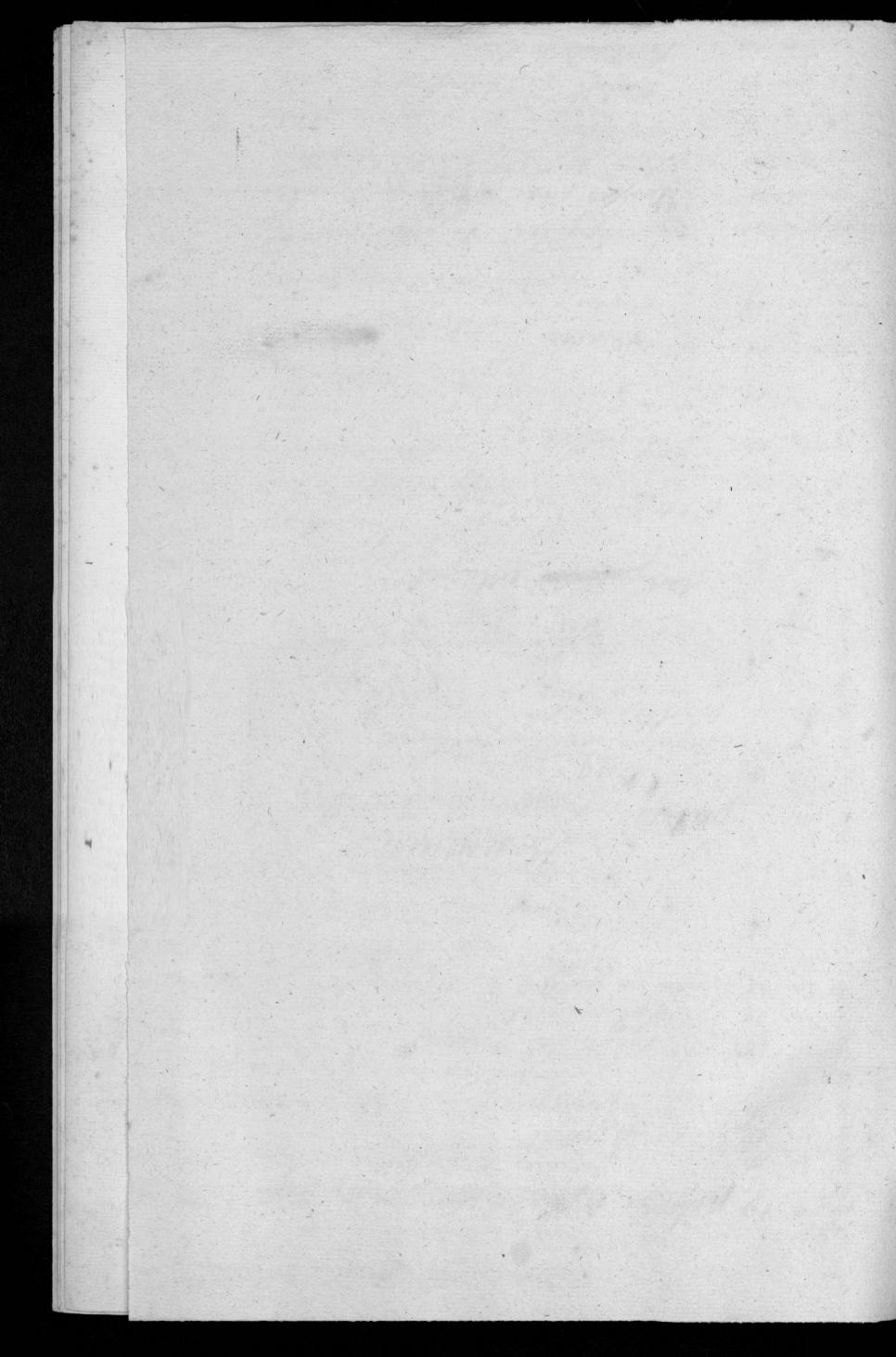
ETTE VILLE n'est pas aussi ancienne que l'ont crû ceux qui l'ont prise pour ce que Pomponius Mella appelle Collis Mesua, qui est proprement le Port de Sete, ou pour l'Agatha de Pline, qui est la Ville d'Agde, ou pour Sustantion, qui étoit situé sur une colline à un quart de lieuë de Montpellier au delà du village de Castelnau. Mais Montpellier est comme un composé de deux Bourgs qui apartenoient aux deux Sœurs de Saint Folcrand, Evêque de Lodeve, qui aiant esté renfermez par ce moien dans une même enceinte, ont formé inlensiblement la Ville la plus belle qui soit en Languedoc aprés Tou-

Ceux qui la bâtirent, furent les Habitans de Maguelonne, aprés que Charles Martel (ou Charlemagne, selon quelques uns) eut rasé leur Ville, que les Sarrasins avoient acoutumé de ravager de tems en tems, parce que pour lors le Conal, vulgairement appellé le Grau, n'étant pas fermé, ces infidéles passoient sacilement dans l'Isle de Maguelonne.

Montpellier a apartenu à plusieurs Seigneurs, à cause de quoi principalement elle étoit divisée en trois parties; sçavoir, la Rectorie, ou Part-Antique, ou le Vieil Montpellier, dont l'Evêque étoit anciennement Seigneur, qu'il échangea en l'an 1292, avec le Roi Philippe le Bel; La Baillie, aquise du Roi de Maillorque par Philippe de Valois en







#### DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

l'année 1349. Et la Baronnie que les Rois de Maillorque reconnoissoient

estre dépendante des Rois de France, quant à la souveraineté.

Il a esté un tems que les Comtes de Melguel ont disposé de cette Ville en Souverains, mais c'étoit purement par usurpation; & il ne doit pas être inutile de remarquer, que depuis l'année 1379. nos Rois l'ont souvent baillée, sous la reserve pourtant de la Souveraineté, aux Rois de Navarre, de qui ils la reprenoient aussi souveraine ils firent pour la derniere sois en ladite année 1379.

Ce sut sous François I. que l'Evêque de Maguelonne, & son Clergé se changerent à Montpellier: Depuis lequel tems l'Evêque ne porte plus le nom d'Evêque de Maguelonne, mais d'Evêque de Montpellier.

L'Université de cette Ville a esté autresois sort célébre pour la Jurisprudence. Elle le devint ensuite davantage pour la Medecine, & l'on prétend que le Pape Urbain V. qui étoit natif de Grisac dans le voisinage de la Ville de Mende, y avoit enseigné le Droit Canon en qualité de Professeur. Ce sut sans doute en vûe de cela que non seulement il sonda à Montpellier un College de Religieux, & un autre pour la Medecine, mais que même il acorda aux Habitans la grace de pouvoir négocier dans les Terres des Sarrasins & du Grand Soudan, comme aussi de contracter avec les Insidéles, pourveu que ce ne sût pas pour chose concernant la Foi, ou pour passage de gens de guerre.

Et à propos de ce Pape, de même que de cette Université, je ne dois pas passer sous silence la méprise qu'a faite l'Auteur de cet agréable itineraire, qui a esté publié sous le titre de Vlisses Belgico-Gallicus, lorsqu'il veut que l'Université ait esté sondée par le même Pape; car il est certain qu'elle l'avoit esté pour le moins plus d'un siecle auparavant. Casencuve, tout sçavant qu'il étoit, s'est aussi mépris, lorsqu'il a avancé que cette Université sut instituée par le Pape Nicolas III. en l'année 1280. puisqu'il en faut raporter l'institution à sort long tems auparavant; & il eût mieux sait de dire que Nicolas IV, avoit consirmé

cette Université avec ses privileges en l'année 1289.

Montpellier porte d'argent au tourteau de Gueules, surmonté d'une Vierge de Carnation, habillée de Gueules, le Manteau d'azur, tenant le Petit Jesus aussi de Carnation, assisée sur un Trône d'or à l'antique, acosté d'un R. & d'un T. en chiffre Gothique d'argent, & d'un M. de même, le tout sur azur, & ensermé d'une bordure sleuronnée aussi d'argent, avec ces mots, Virgo Mater natum ora, ut nos juvet omni hora. Au reste ces trois Lettres M. A. T. veulent dire, Maria à Tabulis, à cause des miracles qui sont représentez dans l'Eglise de ce nom par un fort grand nombre de Tableaux.

Messire Charles de Pradel, Comte de Melguel & Montserrand, Marquis de la Marquerose, ci-devant Baron de Sauve & de Dursort, est Evêque de Montpellier, & digne de ce Caractere par une vie sans re-

NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES proche, par sa douceur, par son affabilité, & par le soin qu'il prend de prêcher de tems en tems au peuple qui a esté commis à sa conduite.

#### 

## CARCASSONNE.

ETTE VILLE a esté bâtic, selon l'Histoire fabuleuse, cinq cens cinquante ans avant Rome, par Carcas, l'un des sept Eunuques du Roi Assuërus, dont il est parlé dans le premier chapitre de l'Histoire d'Esther. Ceux qui veulent qu'elle tire son nom de certaine Dame Carcas, qui sit, dit-on, lever le siege à Charlemagne, lequel l'avoit assiegée, sont bien plus ridicules; puisque plusieurs siecles auparavant elle étoit connué sous le nom de Carcassum dans Pline, de Kagnass dans Prolomée, & de Carcasso dans Procope. J'ose avancer que ceux qui ont imaginé ces sausses étimologies, auroient pû mieux rencontrer, ce semble, en disant, que comme cette Ville est célébre pour ses draps & pour la laine qu'on y sacture, elle pourroit tirer de là son nom; car il est constant que Carcas signifie dans la Langue sainte la couverture d'un agneau ou d'un mouton.

Ces reveries à part, cette Ville, qui avoit autrefois deux grands Fauxbourgs environnez de murailles & de follez, & deux autres sans murs, est dans une situation si avantageuse, qu'elle a toujours esté considerée comme une Place forte & de consequence. Elle étoit Republique sous les Volques Tectosages, & elle tomba sous la domination des Romains, lors qu'ils se turent rendus maîtres de la Gaule Narbonnoise. Elle fut ensuite au pouvoir des Goths, lesquels, suivant quelquesuns, bâtirent le Château qu'on y voit encore, quoique les Fleurs de Lys de France soient sur la porte. Et parce qu'ils y mirent tous leurs tréfors, avec les riches dépouilles qu'ils avoient emportées de Rome, aprés sa prise par Alaric, on a prétendu qu'elle avoit esté appellée Gaza-Gothorum. Besse, qui a publié l'Histoire des Antiquitez de cette Ville, croit au moins que les grandes & grosses Tours, où ces tréfors furent mis, sont l'ouvrage des Goths. Quoiqu'il en soit, Eudes, Duc d'Aquitaine, ayant dans la suite du tems usurpé la domination de Carcassonne, avec le titre de Roi de Languedoc; les Sarrasins en surent maîtres à leur tour par l'aliance que le Duc fit avec eux : ce qui se passa dans le commencement du huitieme siecle.

Charlemagne l'ayant reprise sur les Sarrasins, Charles le Chauve, son petit sils, la donna en l'année 871. à Bernard, Comte de Toulou-se; & la Comté de Toulouse ayant esté divisée, de là vinrent proprement les Comtes de Carcassonne, qui ne l'étoient au commence-

DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC. 7 ment qu'à simple titre de Gouverneurs: ce qui ne dura pas long tems, s'il est vrai, comme quelques Auteurs l'ont publié, que Roger I. sut le premier Comte héréditaire. Ils le furent même toujours, s'il en faut croire Louvet en ses Remarques sur l'Histoire du Languedoc, qui veut que ce sur ce Bernard qui sut investi par Charles le Chauve de la Comté de

Carcassonne.

C'est de ces Comtes que sont descendus ceux de Foix; & ce sont ces Comtes qui surent héréditaires jusqu'à Simon, Comte de Montsort, à qui la Comté de Carcassonne sut donnée, comme à titre de conquê-

te, aprés qu'il eut pris & saccagé la Ville, en faisant la guerre aux Albigeois.

Les Comtes de Barcelonne le furent aussi de Carcassonne dés l'année 1064. par le Traité que Raimond Berenguier, Comte de Barcelonne, & Almodis, sa semme, firent avec Bernard Raimond Trincavel, & Ermengarde, sa femme, au sujet des prétentions respectives qu'ils avoient sur la Comté de Carcassonne, laquelle Berenguier acorda en Fief à Trincavel, à l'exception, entre autres reserves, de la Cité de Carcallonne. De là vient que les Rois d'Arragon, en qualité de Comtes de Barcelonne, ont pris le titre de Comtes de Carcassonne, & que ce fut par raport à ce titre que Simon de Montfort fit hommage à Pierre, Roi d'Arragon, aprés qu'il se sut mis en possession de la Comté de Carcassonne, qui ne resta pas long tems dans la famille. Car le Comte Amaulry, son fils, ne pouvant pas s'y maintenir, ayant esté ataqué par les Comtes de Toulouse, de Foix & autres grands Seigneurs, il fut contraint de ceder tout le droit qu'il y avoit au Roi Louis VIII. en l'année 1223. (& non pas, comme Mr. Dupuy l'a crû en son Traité touchant les Droits du Roi, à Saint Louis, qui ne monta sur le Trône qu'en l'an 1226.)

De cette maniere la Comté de Carcassonne commença d'être unie en quelque façon, & sous titre coloré, à la Couronne de France. Et elle le sut à juste titre par deux pareilles cessions, que Raymond Trincavel en l'année 1247. & Jaques, Roi d'Arragon, en l'an 1258. firent à

Saint Louis de tous les droits qu'ils avoient sur cette Comté.

On divise Carcassonne en Cité & en Ville-Basse, que la Riviere d'Aude partage. La Ville-Basse n'a esté bâtie qu'environ l'année 1248, pour remplacer le logement des Habitans de l'ancien Bourg de la Cité, qui étoit presque contigu, & qui avoit esté démoli pour cas de rebellion commise en l'an 1240. Il est peu de Villes en France qui soient de la beauté de celle de Carcassonne, je veux dire de la Ville-Basse; le Pont sut bâti en l'année 1311.

Carcassonne porte de Gueules à l'Agneau Paschal d'argent, la tête

contournée, à la bordure semée de France.

Messire Louis-Joseph Adheymar de Monteil de Grignan, Abbé de

8 NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES Saint Hilaire, est Evêque de cette Ville. Il a joint beaucoup de merite à une Noblesse fort ancienne, une grande droiture d'ame à des manieres douces & insinüantes, & son cœur ne sçauroit démentir sa noble origine.

#### 

# NISMES.

S'In faut ajouter soi à Poldo Dalbenas, cette Ville, qui étoit la Capitale des Volques Arecomiques, & qui est une des plus anciennes Villes des Gaules, sut bâtie 590 ans avant Rome. Et s'il est vrai qu'elle tire son nom de Nemausus, sils d'Hercule le Lybique, comme Suidas, Stephanus, & avant eux Parthenius, l'ont crû, il saut que depuis sa sondation jusqu'à la présente année 1691 il y air environ 3328. ans. Il est plus vrai-semblable néanmoins qu'elle a pris sa dénomination à Nemoribus, ayant esté autresois presque toute environnée de sorêts: ce qui se justisse par plusieurs anciens actes qui sont dans l'Hôtel de Ville, où elle porte même le nom de Nemse, & par l'inspection oculaire.

Quoi qu'il en soit, avant qu'elle sut assujettie à la domination des Romains, elle étoit gouvernée en Republique: ce que Strabon a insinué, en disant qu'elle étoit une Ville Métropole entre les Celtes, qui avoit vingt-quatre Villes ou Bourgades sous sa dépendance, & sous sa contribution. Elle devint la conquête des Romains du tems de Q. Fabius Maximus, qui érigea en Province Prétorienne toute la Gaule Arécomique & Tectosage, l'an de la sondation de Rome DC. XXXIII. Mais par un privilege particulier, les Citoïens de Nismes, aussi bien que ceux de Marseille, surent quelque tems aprés afstanchis de la Loi du Prêteur, & par là leur païs sut érigé en Province Consulaire par la

Republique Romaine.

Elle fut aussi faite Colonie sous les Empereurs, & vrai-semblablement du tems d'Auguste, aprés que l'Egypte eût esté reduite en Province. De là vient, sans doute, qu'elle est quelquesois appellée dans les anciennes inscriptions, COLONIA AUGUSTA, & que par raport à l'Egypte, on trouve si souvent dans le terroir de cette Ville des Medailles de bronze avec un Grocodile ataché à un Palmier dans le revers, où on voit encore ces mots abregez COL. NEM. c'est à dire, solonia Nemausus, & non pas Collegium Nemausense, ou comme l'a crû Paradin, & aprés lui le sçavant Seldenus, Colligavit nemo. Il est même si vrai qu'elle étoit Colonie Romaine, que si la chose étoit autrement, elle n'auroit pas eu le privilege du fus Latinorum, dont el-

DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC. 9
jouissoit incontestablement, & qui n'estoit accordé qu'aux Colonies Romaines. Quelques uns ont prétendu qu'elle avoit esté auparavant une Colonie Grecque du tems que la Ville de Marseille vivoit dans un état Aristocratique : ce que le seu sieur Deyron fait assez bien présumer au Chap. VII. de ses Antiquitez de Nismes, par des raisons de vrai-semblan-

ce qui sont fort ingenieuses.

L'Empereur Antoninus Pius doit sa naissance à Nismes, qui a esté aussi la patrie de Domitius Aser, Orateur célébre du tems de Tibere.

offe tenn on en lannee 2.9

Il n'est point de Ville dans le monde, Rome seule exceptée, où il se trouve tant de Monumens Romains que dans Nismes. Mais quoi que l'Amphitéatre qu'on y voit, & qui est encore assez entier, soit un bâtiment digne de la grandeur Romaine, il est certain néanmoins qu'il doit ceder en beauté à la Basilique, que Spartion avoit raison d'appeller Basilicam mirabili opere; car au jugement des bons connoisseurs, elle peut passer pour un ches d'œuvre, & pour le dernier essort de l'Architecture. C'est ce que les Habitans de Nismes nommoient autresois, Capdevil, qui est un mot corrompu de celui de Capitolium, & qu'ils appellent à présent la Maison quarrée, parce qu'elle a la forme d'un quarré long. Je suis au reste trop sensible à ce qui fait honneur à ma patrie, pour ne pas témoigner qu'elle sera toujours redevable aux soins que Messire Nicolas de Lamoignon, Seigneur de Basville, & Intendant de la Province, a pris pour restaurer cet admirable édifice, & pour empécher qu'il ne tombât en ruïne.

Quelque honneur que Golnitz ait voulu faire dans son itineraire à ma maison, en voulant qu'elle ait esté autresois le Temple des Muses, ce qu'il a conjecturé de ce qu'on y voit, selon lui, la représentation du Cheval Pegase avec cette inscription, PROCUL ESTE PROPHANI, sur une grande pierre; je dois encore ce témoignage à la vérité, que cet Auteur a apuyé son sentiment sur une fausse conjecture: puisqu'il a fait un Pegase d'un Grison, & que visiblemennt l'inscription est pos-

tiche & moderne.

Nismes est une Vicomté fort ancienne, où la souveraineté du Roi a toujours esté reconnuë. En l'année 1247. Trincavel, Vicomte de Bessiers & de Carcassonne, ceda au Roi Saint Louis tout le droit qu'il pouvoit avoir à Nismes. Et dans l'échange que le même Roi sit le dix-septieme des Calendes d'Août 1258. avec le Roi d'Arragon, celui-ci lui ceda encore les droits qu'il prétendoit à Nismes & au Nem-sois ou Nemausois.

L'ancienne Ville étoit d'une si grande étendue, que ses murailles emportoient 4640. canes, & à ce compte sa clôture étoit, à mile canes prés, aussi longue que celle de l'ancienne Rome, qui sous les Vespassens étoit de treize mil deux cens pas. A présent son enceinte est de beaucoup plus petite, à cause de plusieurs revers de sortune, aussNOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES

quels elle a esté sujette, les Goths l'ayant prise sur le declin de l'Empire Romain; les Sarrasins l'ayant sacagée, & Charles Martel l'ayant

faire raser, pour avoir reçû Athun, Roi des Sarrasins.

Outre le Concile, que le Pape Urbain I I. y tint au sujet de Philippe I I. & de la Comtesse de Montsort, sa Concubine, il en avoit esté tenu un en l'année 8 9 7. In pago Nemausense, connu sous le nom de Concilium Portuense, parce que, comme il est dit à la tête de ce Concile, Conventus factus est Episcoporum Sanctorum apud Nemausensem Pagum, loco qui Portus cognominatur, lequel lieu est maintenant inconnu. Ce Concile tenu par Urbain I I. n'est pas le seul qui a esté tenu en cette Ville, comme on le pourra saire voir un jour.

Avant François I. les Armes de Nismes étoient un Taureau d'or en champ de gueules. Elle porte à présent depuis l'année 1536. de gueules au Palmier de sinople, soutenant à dextre une Couronne de Laurier d'argent, liée d'un Ruban de même, & en pointe un Crocodile de sinople, contourné & ataché au Palmier par une chaîne d'or, avec ces mots, COL. NEM. dont l'explication a esté donnée ci-dessus.

Messire Esprit Flêchier, Abbé des Abbaïes de Saint Severin & de Bagne, ci-devant Aumônier ordinaire de Madame la Dauphine, est Evêque de cette Ville, & Protecteur de l'Academie Roïale, qui a esté établie par Lettres Patentes de Sa Majesté du mois d'Août 1682. Il est aussi de l'Academie Françoise. Et pour rensermer en peu de mots son Eloge, je dois dire qu'il a un si beau talent pour la Prédication, pour les Oraisons Funebres, pour la pureté du stile, & generalement pour tout ce qui fait l'Orateur parsait, que ses envieux même sont obligez de le reconnoître pour le véritable Chrisostome de ce siecle.

Control for the teather and all the teather that the teather and all the controls and the teather and the teat

# NARBONNE.

ARBONNE, qui du tems de l'Empereur Auguste donna son nom à cette partie des Gaules, laquelle portoit auparavant celui de Gallia Braccata, dont elle étoit la Capitale, est une Ville si ancienne, que quelques Historiens n'ont pas sait difficulté de dire, toutesois sans aucune aparence de raison, qu'elle avoit esté bâtie huit mois plutôt que Rome, quoique, selon Polybe, elle doive sa sondation aux Romains en la cent soixantieme Olympiade. S'il en saut croire Isidore, elle n'a point eu de Fondateur particulier, ayant esté bâtie par ses Habitans; car ce que l'on dit de Narbon ou Harbon, sils de Galatheus, Roi des Gaulois, est une pure sable de l'invention de Berose & de Jean Annius de Viterbe, son Commentateur.

#### DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

Elle est designée dans les anciens Auteurs, tantôt sous le nom de Narbo Martius, tantôt sous celui de Civitas Atacinorum, de Colonia Decumanorum ou de Narbona Decumanorum, & quelquesois sous celui de Colonia Julia Paterna. Cette Ville, que Martial appelle, pulcherrima Narbo, & de laquelle Sidonius Apollinaris sait une description si magnisque, & qui donne une si belle idée de ce qu'elle a esté autresois, suposé que ce qu'il en dit ne doive pas estre raporté à toute la Gaule Narbonnoise; cette Ville, dis-je, perdit beaucoup de son éclat du tems de Tibere, à cause d'un incendie qui reduisit eu cendres la plû-

part de ses Monumens publics.

Elle étoit Republique avant qu'elle fût sous la domination des Romains, ausquels elle donna un Empereur; sçavoir, Carus, pere de Carinus & Numerianus. Elle a esté aussi sous la domination des Visigots du tems d'Ataulphe, leur premier Roi; sous celle des Goths du tems de Théodoric, à qui le Comte Agrippin, chef de l'Armée des Romains, la livra. Théodoric, Roi des Ostrogoths, en ayant chasse Gelasse, sils naturel d'Alaric, il la rendit à Amalric, son fils legitime; & quoique celui-ci eût esté désait, & même tüé par les troupes de Childebert, Roi de France, Narbonne pourtant revint dans la suite sous la domination des Goths du tems de Liuba, comme elle sit aussi sous celle des Visigots du tems du Roi VVamba; mais Roderic, leur Roi, ayant esté désait par les Sarrasins, qui venoient de subjuguer l'Espagne, les Sarrasins en surent maîtres à leur tour, jusqu'à ce qu'ils en furent chassez par Charles Martel.

Au reste la Vicomté de Narbonne, devint le Domaine perpetuël de la Couronne de France, par la cession que Gaston de Foix en sit à titre d'échange le dix-neuvieme Novembre 1507, au Roi Louïs XII. son oncle; & c'est là proprement le véritable titre de nos Rois sur cette Vicomté, quoique l'on puisse dire qu'ils y avoient droit long tems auparavant; témoin la donation qu'en avoit faite le Roi Charles VI. en l'année 1420. à Mathieu de Foix, Comte de Comenge. Environ deux siecles auparavant, & en l'année 1247. Trincavel, Vicomte de Besiers, avoit donné au Roi Saint Louïs ce qu'il avoit à Narbonne; & onze ans aprés, Jaques, Roi d'Arragon, ceda au même Roi les droits qu'il avoit

sur la Ville & sur le Duché. de suppos numer pe entre moderne la suppose

Parmi les Conciles de la Gaule Narbonnoise, on en compte trois fur tout tenus en cette Ville; l'un du mandement du Pape & de Charlemagne l'an 788. l'autre en l'année 1090. le vingtieme du mois de Mars (& non pas le vingtieme du mois d'Avril, comme l'a dit Catel, qui avoit équivoqué en cela pour n'avoir pas pris garde à la maniere de compter des anciens Romains, suivant laquelle ce Concile est marqué dans les vieux actes au treizieme des Calendes d'Avril) & le troisieme Concile sut tenu en l'année 1374.

#### NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES

Narbonne porte de gueules à la Clef d'or posée en pal, parti de même champ, à la Croix Patriarcale d'argent, au chef cousu de France.

Monseigneur l'Eminentissime Cardinal de Bonzy, qui est Président né des Etats de la Province de Languedoc, est Archevêque & Primat de Narbonne. Il a uni en sa Personne toutes les qualitez qui sont nécessaires pour faire un grand Homme & un Présat digne de la triple Couronne.

# MANA THE THE THE PARTY OF THE P

### LEPUY.

ETTE VILLE tire son nom de sa situation élevée: aussi l'appelle-t'on en Latin Podium ou Podium Beata Maria. Son premier
nom étoit Anicium, parce que c'est sur la Montagne d'Anis qu'elle est
bâtie. C'est de là que par un mot corrompu elle est quelquesois apellée Avitium. Et comme depuis son agrandissement, qui s'est formé
peu à peu par la grande devotion que les peuples ont eûë pour Nôtre Dame servie dans l'Eglise que S. Evodius sit bâtir sur cette Montagne, elle est devenuë la Capitale du païs de Velay. Elle est par cette raison qualissée tantôt Velava civitas, tantôt Civitas Velaunorum.

Les Velaunois, selon César en ses Commentaires, obéissoient aux Auvergnats, & l'on peut soupçonner que peut-estre à cause de cela cette Ville est appellée abusivement, Puy en Auvergne; car quoiqu'elle soit dans le voisinage des Auvergnats, elle n'est pourtant pas située dans leur païs. De la domination des Auvergnats les Velaunois passerent en celle des Romains, & ensuite en celle des Goths; aprés cela ils surent gouvernez pas des Comtes. On a eu même raison de croire

que Raimond de S. Giles fût leur Seigneur.

Adelard étant Evêque du Puy au commencement du dixieme siecle, Raoul, Roi de France, lui sit don de cette Ville en l'an 923. D'autres disent que ce sut Louis le Gros, qui en l'an 1134. la donna à l'Evêque Humbert, sans qu'aucun Comte de Velay y pût rien prétendre. Quoiqu'il en soit, Jean de Cumenis en l'an 1297. y appella en pareage le Roi Philippe le Bel; & en l'année 1304. le Roi & l'Evêque passerent une Transaction, qui porte une association par moitié entr'eux en ladite Ville, & des droits qu'ils y prétendoient respectivement. C'est encore en vertu de cette association que les Evêques du Puy ont eu part autresois à la Justice de la Ville d'Anduze, qui est à l'entrée des Sevennes.

La Ville du Puy est fameuse dans l'Histoire Ecclesiastique par le Con-

DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

cile qui y sut tenu en l'année 1130. & où les Evêques d'Aquitaine, ayant condamné Anælet, Antipape, confirmerent Innocent II. qu'ils recon-

nurent pour le véritable Pape.

Les Évêques de cette Ville, qui s'en disent Comtes, par la raison que j'ai ci-devant alleguée, & à qui les Comtes de Bigorre rendoient hommage, avoient autresois droit de faire batre Monoie. Ils ont aussi ce privilege, qui leur sut accordé en la personne d'Estienne de Mercueur par le Pape Leon IX. en l'an 1050. d'estre exemts de la juris-diction de l'Archevêque de Bourges, qu'ils reconnoissoient auparavant en qualité de ses Suffragans; ce qui fait qu'ils dépendent immediatement du Saint Siege; & à cause de cela Jean de Bourbon, qui vivoit en l'an 1443. avoit acoutumé de se qualisser Ecclesia Aniciensis, nullius Provincia, Sacro-Sancta Romana Ecclesia en nulli Alteri in quoquam subjecta, Episcopus. Ses Successeurs se qualissent aussi Suffragans immediats de Sa Sainteté, ou du Saint Siege.

Le Pape Clement IV. avoit esté Evêque du Puy, aussi bien que Archevêque de Narbonne; & la Ville du Puy peut encore se glorifier d'avoir eu au nombre de ses Prélats, Durand de Saint Pourcain, & Pierre d'Ailly, qui ont esté les plus sçavans Hommes de leur tems.

Elle porte dans ses Armes semé de France à l'Aigle éploié d'argent. Messire Armand de Bethune, Sussiragant immediat de l'Eglise Romaine, Comte de Vellay, est Evêque & Seigneur du Puy. Sa Naisfance est si connuë, qu'il sussit de dire qu'il est proche parent de la Reine de Pologne à présent regnante, pour donner une haute idée de l'illustre Maison dont il est sorti; & l'Ouvrage qu'il compose, pour ce-stebrer les louanges & les grands exploits du Roi de Pologne, ne peut pas manquer de rendre immortel le nom de l'un & de l'autre.

#### 

# BESIERS.

L'Est peut-estre de toutes les Villes du monde celle dont le nom a esté le plus alteré; car elle a esté appellée, Biterra, Bliterra, Betira, Beterra, Bliterra, Bliterium, Besara, Civitas Bederensis, Betterensium, Bitarrensium ou Biturnensium. Comme les anciens monumens ont acoutumé de servir de preuve en pareilles occasions, on a crû que son veritable nom étoit Bæterra, parce qu'elle étoit designée de la sorte dans un Marbre Romain consacré par les Habitans, M. JUNIO. PHILIPPO. NOBILISS. CÆSARI. PRINCIPI. JUVENTUTIS. On dit pourtant ordinairement Biterra, comme qui diroit Bis Terra, selon l'Auteur de la Vie de Saint Aphrodise, à cause de la fertilité de

14 NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES

son terroir. Papire Masson s'est au reste imaginé sans aucun sondement, que cette Ville avoit esté autresois appellée Orgo, du nom de la Riviere qui passe tout auprés, & qu'il appelle Orgius, quoique son nom soit Orobus ou Orobis, en Latin, & Orb en François; aussi ceux-

là ont-ils mieux rencontré qui l'ont appellée Orbipolis.

On ne peut pas douter que Besiers n'ait esté une Colonie des Romains; c'est pour cela qu'on lui donne le nom de Colonia Septimanorum, à cause des Soldats de la septieme Legion, & Pline la met nettement au rang des Colonies de la Gaule Narbonnoise. Plusieurs même ont crû, que cette Colonie avoit esté renouvellée par Jule César, & qu'à cause de cela elle est appellée dans une ancienne inscription Julia Bæterræ: si tant est qu'on n'eût pas voulu par là stater la vanité de Livie, semme d'Auguste, à l'honneur de qui on avoit élevé un Temple en la Ville de Besiers, & laquelle Livie avoit assecté, selon les Historiens Romains, de changer son nom en celui de Julia Augusta.

Je laisse aux critiques à examiner, si Joseph Scaliger a eu raison de ranger Bessers parmi les Villes des Volques Arecomiques, au préjudice du sentiment de Ptolomée, qui la met au rang de celles des Tectosages. Outre que la question ne doit pas être difficile à décider à ceux qui ont tant soit peu de connoissance des anciens Auteuts, qui

ont parlé de ces peuples là.

Il s'est tenu plusieurs Conciles en cette Ville, comme celui de l'an 356. par Saturnin, Evêque d'Arles, & Arrien, où Hilaire de Poitiers sut condamné à être relegué en Phrygie. Celui de l'an 1255. auquel Guillaume de Broa, Archevêque de Narbonne, présida; les deux qui surent tenus au sujet des Albigeois, & de leur Doctrine, ez années 1223. & 1246. ceux des années 1279. & 1280. celui de l'an 1299. où il sut sait un Decret de celebrer la Fête de Saint Louïs; & celui de l'année 1351. où Petrus de Judicia (Pierre de la Jugée) Archevêque de Narbonne, & néveu, de par sa mere, du Pape Clement VI. présida. Pour ne pas parler de plusieurs autres Conciles Provinciaux qui y ont esté tenus. Il est bon de remarquer en passant, que ce Petrus de Judicia étoit frere de Hugues, Evêque de Besiers, qui tint le Siege depuis l'an 1350. jusqu'à l'an 1369. & à qui Catel donne mal à propos pour frere Petrus de Foresta, Archevêque de Rouën, qu'il consond avec Pierre de la Jugée.

Pour ce qui regarde les differens états où Besiers a esté; sa ruïne en l'an 435, par Genseric, Roi des Vandales, est une invention à peu prés, comme celle de Pepesuc. Elle a esté assez long tems sous la domination des Visigots, même aprés le decez du Roi Clovis. Elle avoit auparavant suivi le sort de la Province, & par consequent la Loi des Romains. Si Bellesorest étoit digne de soi, il faudroit croire que Charlemagne ayant partagé le Languedoc en deux, Bernard, Marquis

DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

de Besiers, en eût une partie, & Chorson, Comte de Toulouse,
l'autre; mais cela choque la véritable Histoire, & il est certain que
les Vicomtes de Besiers estoient simples Seigneurs de leur Ville.

Leur maison s'augmenta en se confondant dans celle des Comtes de Carcassonne par le mariage de Bernard-Raimond Trincavel avec Ermengarde, héritiere & Comtesse de Carcassonne. Leur fils Bernard Atho devint même plus grand Seigneur, puisqu'il le sut tout à la sois de Besiers, de Carcassonne, de Niimes, d'Agde & de partie de la Ville d'Alby; & Raimond Roger, son arriere petit-fils, sut le dernier Vicomte de Besiers; car Raimond Trincavel, son fils, n'en jouït pas, Simon, Comte de Montsort, s'étant en l'année 1209. rendu maître de la Ville, qui sut brûlée, & les habitans si cruëllement traitez, qu'il en sut tüé, Millia bis triplicata decem; selon l'expression de Guillelmus Brito en sa Philipide. Le compte de Vincent de Beauvais monte bien plus haut, puisqu'il le fait aller jusqu'à soixante dix mile; mais peut-être entend-il parler de ceux qui surent tüez pendant le siege & lors du Sac de la Ville.

Amaulry, fils de Simon de Montfort, ceda en l'an 1223. au Roi Louis VIII. tout le droit qu'il pouvoit avoir sur les Terres conquises par son pere sur les Albigeois. Aprés quoi les Habitans de Besiers ayant en l'an 1226. soumis leurs personnes & leurs biens à l'obéissance du Roi, Amaulry declara à Saint Louis en l'année 1229, que la cession qu'il avoit saite, comprenoit par exprés la Vicomté de Besiers. Qui plus est, Raimond Trincavel lui declara par acte de l'an 1247, qu'il lui cedoit de même tout le droit qu'il avoit en cette Vicomté.

Il ne doit pas être inutile de remarquer, que la Ville de Besiers sût si maltraitée en l'année 1321, par Mr. de Bourbon, Lieutenant du Roi en Languedoc, que comme elle estoit devenuë presque toute deserte, le Roi Charles VII. ne trouva pas de meilleur expedient pour la repeupler, que d'y transferer le Parlement de Toulouse par ses Lettres Patentes du vingt-troisième Septembre 1425.

Besiers, de même que la Ville d'Uzez, porte d'argent à trois sa-

ces de gueules, au chef de France.

Messire Armand de Rotondy de Biscaras, Abbé de Cendras, &c. est Evêque & Seigneur de cette Ville. Il a beaucoup d'esprit & d'érudition; il est doux, insinüant, honnête, & soutient parsaitement bien son caractère.



marginary of celai acron ini donne

rel oming to no mollooks

#### 

# UZEZ.

ETTE VILLE, qui s'appelle en Latin Utica & Uzetia, tire son nom, s'il saut ajouter soi à l'Histoire sabuleuse, du sils de Caton d'Utique, qui ayant esté contraint de s'absenter de Rome, parce qu'on l'accusoit d'avoir eu part à la mort de Jules César, se retira dans les Gaules, & y bâțit Uzez. Si cela estoit vrai, le nom de cette Ville ne seroit pas inconnu comme il est aux anciens Géographes. Le Moine, qui a fait deux livres de la Vie de Saint Arnulphe, Evêque de Metz, l'appelle Urbem Assimacensem, apparemment parce qu'elle est située sur l'Eyssent, qui s'appelle en Latin Assima, & par corruption Aisena, d'où je pense que le mot François doit avoir esté sormé.

Mais quoique l'origine de cette Ville ne soit pas bien connuë, & que vrai-lemblablement elle ne soit pas d'une grande ancienneté; car à peine la trouve-t-on marquée dans la Notice des Provinces des Gaules sous le nom de Lastrum Vcetiense (ou Vsetiense) elle a esté néanmoins d'une assez grande distinction depuis fort long tems dans le Christianisme, puisque l'on voit que Constantius, le premier de les Evêques, vivoit lous le Pape Hilaire, & par conlequent sur la fin du cinquieme siècle. Et au tonds, bien que Catel en ses Memoires de Languedoc explique ce mot Castrum d'un simple Château, il est certain qu'il donne l'idée d'un lieu bâti sur une éminence, ayant esté même souvent employé dans la designation des Citez, c'est à dire, des Villes qui avoient Eyêché; à quoi cet Auteur n'avoit pas pris garde. L'erreur, où sont tombez ceux qui ont pris cette Ville, à cause de la conformité des noms, pour celle que A. Hirtius appelle Usceta, que Ptolomée, Strabon & Dion nomment, & (exia, & cila & & zirai, qui est une Ville d'Afrique, est bien plus grande.

Quoiqu'il en soit, il est certain que l'Evêché d'Uzez a esté de tout tems sort considerable, & on ne peut que le présumer ainsi, si l'on remarque qu'on compte parmi ses Evêques un petit sils du Roi Clotaire; sçavoir, Saint Ferreol; un Jovinus, qui avoit esté Gouverneur de Languedoc; & sur la fin du quatorzieme siecle un néveu du Pape Urbain V. dont le prédecesseur en ce même Evêché, qui estoit le docte Helias de S. Heredio, originairement Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs, avoit esté sait Cardinal par le même Pape. Son véritable nom estoit Helias de Annibaldis, & celui qu'on lui donne, tire son origine infailliblement de ce qu'il estoit né, apud S. Heredium, dans le

Limofin.

DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

L'Evêque de cette Ville en est Conseigneur avec le Roi & avec M. le Duc de Crussol. Elle sut érigée en Duché & Pairie, sous le Roi Charles IX. en l'année 1572. n'estant auparavant qu'une Vicomté.

Parmi les gens de Lettres de quelque distinction ausquels elle a donné la naissance, Jean Mercier est celui qui lui a fait le plus d'honneur. Il a passé au jugement de tout le monde pour le plus sçavant de tous les Chrêtiens en la Langue Hébraïque, de laquelle il estoit Professeur Roial en l'Université de Paris, & les Ouvrages qu'ils a faits, sont recherchez avec soin de tous ceux qui ont le goût bon pour les Sciences. Au reste, Raimundus Jordanus, qui avoit demeuré si long tems caché sous le nom de Idiota, qu'il mettoit simplement, & par humilité, à la tête des Traitez qu'il composa dans le quatorzieme siecle, avoit esté Chanoine d'Uzez.

Cette Ville porte d'argent à trois faces de gueules, au chef de France. Besiers a les mêmes Armes.

Messire Michel Poncet de la Riviere, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Abbé des Abbaïes de Saint Eloi, Fontaines & Nôtre - Dame de Brueil, est Evêque & Comte d'Uzez. Il a le cœur bon: Il a paru infatigable dans les sonctions de son Ministere pour les affaires de Religion, & sa qualité de Docteur de Sorbonne inspire les sentimens qu'il faut avoir pour lui en fait de Religion.

#### 

## ALBY.

LBY, n'est pas une Ville connuë dans les anciens Auteurs, & du Chêne se trompe, lorsqu'il confond les peuples des Albigeois avec les Helvii, dont parle Jules César. Sa méprise procede visiblement de ce qu'il n'a pas pris garde qu'Alba Helviorum, dont parle Pline, estoit la Ville de Viviers, & non celle d'Alby, qui n'est dessignée sous le nom d'Alba, si je ne me trompe, que dans l'Histoire de Mathieu Paris, & dans celle d'Espagne de Roderic, Archevêque de Toléde; car son véritable nom est par tout ailleurs Albi ou Albiga, ou Civitas Albigensium.

Son destin a esté à peu prés le même que celui des autres Villes de Languedoc. A la vérité on ne voit pas qu'elle ait esté sous la puissance des Romains; parce que peut-estre de leur tems elle n'avoit pas la forme d'une Ville qui meritât d'être remarquée. Mais suposé que ma conjecture ne soit pas bonné, il est à présumer que lorsque les Romains se rendirent les maîtres de la Gaule Narbonnoise, la Ville d'Alby tomba sous leur domination. Il est certain en tout cas qu'elle

NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES a esté sous la domination des Goths, qui furent chassez de l'Albigeois par Theodebert, fils de Clovis, aprés la mort du Roi Alaric, & aprés que Clovis eût conquis l'Aquitaine. Elle sut par ce moyen sous la domination des François. L'Histoire nous aprend que Gontran la rendit à Childebert, son neveu, par le traité qu'ils firent entr'eux

en l'an 590.

Dans la suite du tems, VVaisser, Duc d'Aquitaine, s'en estant saisi, Pepin la prit à son tour, aprés avoir désait ce Duc en l'an 767. Elle sut ensuite gouvernée par des Comtes, l'un desquels, nommé Aymon, sut établi par Charlemagne. Ces Comtes estant devenus héréditaires, on voit par l'Histoire, que Bernard Atho, Comte de Carcassonne & de Bessiers, en disposa par le Testament qu'il sit en l'année 1129. & la Ville d'Alby apartint à ses descendans jusqu'en l'an 1210. que le Pape Innocent III. en sit don à Simon, Comte de Montsort, de même que de tous les autres Païs conquis sur les Albigeois, contre lesquels ce Comte avoit si heureusement combatu à la tête des Croisez.

Alby sut unie à la Couronne de France en consequence tant de la cession saite au Roi Louis VIII. par Amaulry, sils de ce Comte de Montsort, en l'année 1223, que de pareilles cessions qu'en sirent à Saint Louis, sils de ce Roi; sçavoir Trincavel en l'an 1247. & Jaques, Roi d'Arragon, en l'année 1258, les uns & les autres en ayant disposé de cette sorte, tout de même qu'ils avoient sait de la Comté de Carcassonne, de la Vicomté de Besiers & de plusieurs au-

tres Seigneuries.

C'est de cette Ville qu'ont pris leur nom les Albigeois, descendus des Vaudois; parce que leur doctrine sut condamnée dans un Concile qui y sut tenu en l'an 1176. On voit sort nettement quels estoient les véritables sentimens des Albigeois, par raport aux dogmes de la Foi, dans un beau & rare Manuscrit, duquel j'ai resusé cent cinquante louis d'or, que M. Colbert m'en avoit sait offrir dans le tems de son Ministère.

Aprés la mort de Gaspard de Daillon du Lude, dernier Evêque d'Alby, cette Ville sut érigée en Archevêché l'an 1676. Et Hiacynthe Serroni, son prémier Archevêque, mourut sur la fin de l'année 1686. Elle peut se vanter d'avoir vû treize de ses Evêques élevez à la Dignité éminente du Cardinalat; sçavoir, Bertrand de Bordis, qui vivoir en l'an 1310. Bernard de Castanet, qui, selon Catel, estoit son Successeur, & que les Messieurs de Sainte Marthe rangent pourtant sous l'an 1276. Guillaume Curti, oublié par Catel, qui estoit neveu du Pape Benoit XII. & qui avoit esté nommé à l'Evêché de Nismes; Poitevin de Montesquieu; Pierre surnommé Nepos, que Catel a consondu avec Bernard de Casillac; Jean Geosfroy ( ou Jossfroy, ou Gaudesfroy ) que Monstrelet appelle Cardinal d'Abbeville; Gabriel Rangonius, ou

DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC. 19
Ranconius, son successeur, qui avoit esté de l'Ordre des Freres Mineurs, si tant est même qu'il ait esté Evêque d'Alby: car on en doute; Louis d'Amboise; Adrian de Goussier, connu du tems de François I. sous le nom du Cardinal de Boissy; Antoine du Prat, qui avoit esté Chancelier de France; & ses trois successeurs immediats à cet Evêché, ce qui est assez singulier. Ces trois derniers Cardinaux sont Jean de Lorrai-

ne; Louis de Lorraine, fils de Claude, Duc de Guise; & Laurens Strozzi, qui estoit d'une famille illustre de Florence:

Alby porte de gueules à une Tour à quatre creneaux d'argent, maçonnée de sable, & à deux portes ouvertes, surmontée d'un Leopard d'or, ayant ses quatre piez posez sur les creneaux, & une Croix Archiepiscopale posée en pal derriere la Tour, & acostée d'un Soleil d'or

à droite, & d'une Lune en son decours à gauche.

Messire Charles de la Berchere, Archevêque & Seigneur d'Alby, est tres-digne du poste qu'il occupe; son merite personnel l'y a élevé, & il a joint tant de bonté à une connoissance parsaite des belles Lettres, que personne ne peut lui resuser ni son estime ni son cœur.

#### 

## VIVIERS.

N croit communément que la Ville de Viviers soit l'Alba Helviorum ou l'Alba Helucocorum, dont parlent les anciens Auteurs, mais on se trompe; car Viviers n'est qu'une Ville subrogée, s'il faut ainsi dire, à la place de l'autre; & voici comment. Alba Helviorum, qui s'appelloit Albs au langage du pais, estoit une Ville ancienne, considerable & Siege Episcopal, à deux lieues de Viviers, & qui fut entierement ruinée par Crocus, Roi des Allemans (ou des Vandales, se-Ion l'Abbé Tritheme & plusieurs autres ) c'est celui que Marianus ayant pris dans Arles, il le fit fouëter & décapiter, selon Gregoire de Tours, environ l'année 312. suivant Ado, ou l'an 411. ou 412. selon Sigebert. Et sur les masures de cette Ville ruinée est à présent le village de Aps, autrement dit dans les vieux actes Sanctus Petrus de Alpibus. Crocus donc ayant fait ce ravage, Auxonius, qui estoit Evêque de cette Ville désolée, en transfera le Siege à Viviers, qui n'estoit pour lors qu'un simple Bourg, designé anciennement, tantôt par Castrum, tantôt par Locus Vivarii, où la Ville de Viviers sut bâtie. Cette transaction sut faite, suivant le sentiment le plus commun, environ l'an 430. Ce qui fait voir que la Chronologie de Sigebert touchant la mort de Crocus devroit estre plutôt suivie que celle d'Ado, si le

Eij

NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES tems du Martyre de Saint Privat, Evêque de Mende, sous les Empe-

reurs Galien & Valerian, n'y resistoit pas.

Le Siege Episcopal ayant ainsi esté établi à Viviers ( à qui quelques Geographes modernes veulent que ce nom ait esté imposé à Vivariorum multitudine ) Auxonius voulut que la Ville portât le nom de celle à la place de laquelle on l'avoit batie, & que conservant le nom d'Albs, ses Evêques sussent aussi appellez à l'avenir Episcopi Albenses; & de là vient, sans doute, que dans les anciens Monumens, comme sont les Conciles & les anciennes Hiltoires, les Evêques de Viviers y sont souvent designez sous ce nom, de même que la Ville sous celui de Alba Helviorum. Cependant la volonté ne fut pas suivie fort long tems; car Viviers recouvra son véritable nom, qu'elle donna même à la Comté, dont elle estoit le chef, & qu'elle étendit encore par tout ce

pais, connu aujourd'hui sous le nom de Vivarez.

L'ancienne Alba Helviorum ( que plusieurs soutiennent estre Alba Augusta Helviorum, qui est la Ville d'Aubenas au sentiment des autres) fut prise par les Romains, lorsqu'il envahirent les Gaules; & c'est fort ridiculement que la plûpart des Auteurs appliquent cette prise à la Ville de Viviers, qui ne fut bâtie que long tems aprés. Les Goths le rendirent ensuite maîtres du pais, & en ayant esté chassez, on ne peut pas douter que Viviers ne fut gouvernée à titre de commission par des Comtes particuliers, suivant l'usage de ce tems-là, & qu'insensiblement ces Comtes ne fussent devenus héréditaires, comme presque par tout ailleurs dans le Languedoc. En effet, Raymond de Saint Gilles, Comte de Toulouse, en estoit possesseur à ce titre-là en l'année 1095. Et son fils Bertrand en disposoit si absolument, qu'il donna à la temme Electa ( ou Elene ) en l'année 1115. Vivarium civitatem

cum (omitatu & Episcopio.

On ne sçait pas bien au reste précisément comment la Comté de Viviers avoit appartenu à l'Empire; mais on sçait bien que Gilbert, Comte de Provence, l'avoit tenuë en inféodation de l'Empereur Rodolphe; & qu'en 1146. l'Empereur Conrad II. prétendoit en estre Seigneur, jusques - là que les Evêques de Viviers ont aussi prétendu, qu'ils avoient dans leur Archives une donation de cette Ville faite l'année suivante 1147, par le même Empereur en faveur de Guillaume, pour lors Evêque; & c'est depuis ce tems-là proprement que Viviers apartient à l'Evêque à titre de Comté. Dupuy même, tout devoué qu'il estoit au Domaine & à la Couronne de France, est contraint d'avouer dans son Traité touchant les Droits du Roi Tres-Chrêtien, qu'il y a une Bulle du Pape Gregoire X. de l'an 1275, au Roi Philippe le Hardy, dans laquelle est inserée une autre Bulle de Clement IV. difant que l'Eglise & l'Evêché de Viviers n'estoient pas du Roiaume de France, & qu'ils relevoient de l'Empire, & qu'aux Archives de ViDE LA PROVINCE DE LANGUEDOC. 21 viers ils n'ont d'autres Privileges que des Empereurs, aucuns des Rois de France.

Cela me fait prendre garde au langage, que Godefroy de Viterbe fait tenir dans son Pantheon, ou dans sa Chronique, à Boso, Roi de Bourgogne, lorsqu'aprés avoir dit à Othon, de tibi Vivarium ( de laquelle donation les Empereurs tirent sans doute le droit qu'ils avoient sur ladite Comté, suposé que Catel se soit mépris, comme je pense, en son Histoire des Comtes de Toulouse, où il veut qu'Othon avoit lui même donné la Comté à Boso ) il ajoute, en parlant de Viviers, qu'il donnoit; Rex ibi Francigenis pradia nulla petit. En effet du tems même de Philippe le Bel, l'Evêque, qui en signe du droit qu'il avoit sur la Comté y faisoit battre Monoye à son coing, & le Chapitre de l'Eglise de Viviers, prétendoient que les Terres qu'ils avoient, Citra Rhodanum & in Rhodano, estoient allodiales, & qu'ils n'estoient pas eux-même du Roiaume de France. Mais pourtant ils renoncerent à toutes ces prétentions par l'accord qu'ils firent avec le Roi le dixieme de Juillet 1305. & reconnurent sa superiorité, tant sur eux, que sur leurs Terres. Il sut même convenu que l'Evêque ne prendroit plus à l'avenir les Armes de l'Empire en son Séau, mais celles de France; & que tant lui que ses successeurs seroient du Conseil du Roi. Cet accord fut confirmé par un autre de l'an 1307. en execution desquels, Bertrand, Evêque, prêta serment de fidélité l'an 1374, entre les mains du Chancelier d'Orgemont.

Viviers a cet avantage, que Jean de Broniaco, l'un de ses Evêques, ayant esté sait Cardinal en 1385, il présida au Concile de Constance; & que ses Evêques prennent la qualité de Princes de Donzere,

qui est en Dauphiné.

Le Païs de Vivarez porte semé de France, à la bordure d'or, chargée de huit écussons d'azur. Ces écussons représentent les huit Villes du Païs qui entrent par tour aux Etats, & qui sont Annonay, Montlor, le Bourg Saint Andeol, Tournon, Viviers (qui porte semé de France) Boulogne, l'Argentiere & Joyeuse.

Messire Charles - Antoine de Lagarde de Chambonas, Evêque & Comte de Viviers, Prince de Donzere, Baron de l'Argentiere & de Châteauneuf du Rhône, est un Prélat qui sçait parfaitement bien l'art de plaire à tout le monde: un si beau talent marque un gênie privilégié, & une personne de merite.

CHE CHE

There is a company of the foreign of the second of the sec

The property of the Chance Come on teacher were promitted that an entire property and the special profession of

of the second of the forest on it is a real fact for a tore in the a second of the sec

#### 

### MENDE.

Est la Capitale du Gevaudan, qui n'estoit autresois qu'un petit Bourg, où la Legende de Saint Privat dit qu'il fut martyrisé. Cela y ayant attiré plutôt qu'ailleurs, par un motif de devotion, les Habitans des autres lieux du païs, qui dans le même tems avoient esté entierement ruïnez par Crocus, Roi des Allemans, duquel j'ai parlé assez au long sous l'article de Viviers, ce Viculus Mimatensis ( car c'est ainsi qu'il est designé dans la Legende ) devint une bonne Ville, connue sous les Historiens par Mimatum Gabalorum, ou Mimata, de même que par Gabalum ou Gabalus. Ainsi le lieu, où avant le Martyre de Saint Privat on avoit accoutumé d'enterrer les Evêques, devint aprés sa mort, c'est à dire, environ l'an 250. le Siege Episcopal; & ce n'a esté pourtant que fort long tems aprés cette translation Apren mende la villa de du Siege, que les Evêques du Gevaudan, Episcopi Gabalitani, comme Gerandon sont morniels, ville on les appelloit, ont esté appellez Evêques de Mende.

Ce païs-là obéissoit autrefois aux Auvergnats; car, comme dit César en ses Commentaires, Gabali ( que Vigenere explique mal à proville partage tous les droits - pos par ceux de Lodeve ) sub Imperio Arvernorum esse consueverant; & en sonvertiques anu mende, le effet, lorsqu'on voulût envoier du secours de tous les endroits des Gau-Bailliage, lu Hats et la les, pour faire lever le siege d'Alexia aux Romains, ceux du pais Marcujell par un Crimileze d'Auvergne furent cottisez trente-cinq mile hommes, y compris les harriculiez dout on sonore lorigine peuples du Vivarez, du Quercy, du Gevaudan & du Vellay, ausquels entre tous les aus ain stats de ils commandoient. Mais la fortune des Romains sut superieure à la Canquedocion alif fondi'/m leur, la Ville assiegée sut prise, les Gaules surent subjuguées; & l'on une action de valeur contre ne peut pas douter que le pais de Gevaudan n'ait esté reduit sous la

quill anoint inoud la frame Elle ne dura pourtant pas, cette domination, autant que dans les a coule degnoy elle poste dam Provinces voisines, s'il faut s'en tenir à la tradition, qui veut, que la Kerre Velys dor, portee par Saint Severian, que l'on dit avoir esté le premier Evêque du Gevau-une main qui sont d'une Toure dan, devint Seigneur du païs par le don que lui en sit le Gouverneur, de meme metal. On Esquelle qu'il avoit converti à la Foi Chrétienne ce qui est sont suite. en latin Morologium sur qu'il avoit converti à la Foi Chrêtienne, ce qui est fort sujet à cau-

la Rivière de Contagne et de tion. Quoi qu'il en soit, il est certain que le Gevaudan a esté depuis fort Coulaquet qui le loignent an Desson d'un Comte particulier & héréditaire, Le setter dans le lot qui des com & entr'autres, sous celle du Pere de Tiburge, qui sut mariée avec de mende Gilbert, Comte de Provence, auquel aussi elle apporta en dot la le Mukim pette ville Comté de Gevaudan, de même que celle de Rhodez, ce qui arriva

dependante de la duche de bien avant dans l'onzieme siecle. Comme de leur mariage il n'estoit merecour, du Reflort du parlement de paril et chely D'apetier au Due doter . Horac langugue dur Callier qui depare le Gerandan du velay et du vivar qui la Cansurque. Le Chateau de mont forvant lieu de la traiflance derbain V+, Chance Boury on lingue a un bean chatean don't un de Thon parte don't Six memoires, she hieremie on it y a vn bean pont sur le Tarn, anefac, wille collegiale devotion x. his pagnae. Foul alebur le Torn, voyer les pareages paller entre les Rois de france et les Everyng de mande.

Gravered Se house Di. Gabalum ou Anderitum gaballore. est Jacons Capitale du Genandun: avant que mente but connie, lander fut ruine por Crocus.

gri appartient iniment an Ray. et oula Inthe get elm tous lu and poirs en nombre. lette

les any lois dans letengs - domination des Romains.

DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC. né que deux filles, Douce & Faydide, dont l'une fut mariée à Raymond Berengier, Comte de Barcelonne, & l'autre avec Alphonse I. Comte de Toulouse, il y eut de grandes contestations entre Raymond V. fils d'Alphonse & le Roi d'Arragon, Comte de Barcelonne, qui représentoit Raymond Berengier, son ayeul, à raison des prétentions respectives qu'ils avoient sur la Comté de Gevaudan, qui sembloit néanmoins appartenir incontestablement au Comte de Barcelonne, s'il s'en faloit fier à ce que raportent les Historiens Espagnols trop zelez pour leur nation; & l'un desquels, qui est Surita, dit en son Indice des Rois d'Arragon, que Berengier (qui mourut en l'an 1131.) ayant donné à son plus jeune fils la Comté de Provence, & celle de Forcalquier, Gabaldani prætered Comitatum & Cartadensem ditionem, ut in ejus potestate esset, attribuit. Ce même Auteur rapporte encore ce qui se paila au lujet desdites contestations en l'année 1176. dans la contérence que le Roi d'Arragon & le Comte Raymond, firent in insula Gernica entre Beaucaire & Tarascon, s'en estant remis à la décision de. Hugo Jaufredus, Grand Maître du Temple, qui pourtant ne les regla pas à l'égard de leurs prétentions sur ladite Comté, puisque Surita remarque que chacun se reserva dans le traité qui fut fait le droit qu'il avoit sur le Gevaudan, ut jus sum quilibet repetere, & lite atque judicio persegui posset.

Cependant, quoique dise cet Historien, & quoique l'acte qui est rapporté par Messieurs de Sainte Marthe dans leur Gallia Christiana, sous Estienne, dix - neuvieme Evêque de Mende, favorise assez la caule des Rois d'Arragon, pour en pouvoir induire que même en l'année 1225. en laquelle cet acte fut fait, ils avoient des droits sur la Ville de Mende; il taloit pourtant que les droits du Roi d'Arragon, qui avoient prévalu à ceux du Comte de Toulouse, son concurrent, fussent reduits à peu de chose, même du tems que ladite Conférence de l'année 1176. ( ou 1177. suivant quelques - uns ) sut faite. Car sans m'amuser à dire que les Evêques de Mende prétendent qu'un de leurs prédecesseurs, nommé Albert ou Aldebert de Mesquin, qui estoit de la maison de Tournel (connu aussi sous le nom d'Aldebert du Tournel) avoit aquis les droits de tous ceux qui avoient part à la Seigneurie de Mende, & qu'à cause de cela il l'avoit faite fermer de murailles: Il est constant d'ailleurs que les Evêques de Mende, qui avoient la Seigneurie de la Ville, même avec les droits Royaux, & avec la faculté de battre la Monoye, s'en estoient départis en faveur du Roi Louis VII. dit le Jeune, en l'année 1161. lorsque le même Albert du Tournel prêta serment de fidélité entre ses mains à Paris, & ht hommage pour cette Seigneurie. Auquel tems néanmoins les Rois d'Arragon avoient encore des droits mourans, s'il faut ainsi dire, sur le Gevaudan; témoin la cession qu'en fit le Roi Jaques au Roi Saint Louis en l'an 1258. Fij

24 NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES

Mais je ne dois pas dissimuler que quand l'Evêque Albert sit la démission, dont je viens de parler, en saveur du Roi Louïs le Jeune, il le sit volontairement, & sans doute pour avoir la protection de ce Roi, qui en esset consirma à Aldebert en la même année 1161. les droits qu'il avoit auparavant sur le Gevaudan, pour en jouïr à l'avenir, saus son autorité Royale, & tous entiers, sous cette clause, ad nullam prorsus privationem hactenus habita potestatis; ajoutant que l'Evêque avoit reconnu que son Evêché relevoit de la Couronne de France, quamvis tota terra illa ( parlant de la Comté de Gevaudan ) in potesta-

te Episcoporum semper extiterit.

Au reste, l'hommage sait par Albert à ce Roi-là, sut si sort approuvé & ratissé par ses successeurs, que Guillaume, prédecesseur en l'Evêché de Pierre, neveu du Pape Urbain V. en sit aussi un autre au Roi de France en l'année 1362. dans la Ville de Villeneuve d'Avignon; & personne n'ignore que long tems auparavant Guillaume Durand, ce sçavant Evêque, sameux par le nom de Speculator, & par la haine qu'il avoit contre les Juiss, qu'il chassa aussi de Mende, avoit sait en l'an 1306. un pareage avec Philippe le Bel, tant pour la Comté de Gevaudan, que pour les autres droits apartenans à son Eglise. Et pour le dire en passant, Catel s'est mépris quand il a dit, en équivoquant, sans doute, sur la conformité des noms, que c'estoit le successeur de cet Evêque, & Guillaume Durand, son neveu, qui avoit composé Speculum Juris, aussi bien que le Livre intitulé Rationale Divinorum Ofsiciorum.

Cet Auteur semble même avoir dérobé quelque chose à la gloire des Evêques de Mende, lorsqu'il n'en met que trois au rang des Cardinaux; puisque constament il y en a eu encore trois autres, sçavoir, un sous le titre de Sainte Praxede en 1331. (entre Joannes Arceis & Adelbertus Lordeti) Rainaldus de Chartres en 1444. & Julian de la Rove-

re en 1488.

Il est encore à observer que Messieurs de Sainte Marthe ont voulumettre le Pape Urbain V. qui estoit de la famille de Grisac en Gevaudan, & qui s'appelloit Guillaume Grimoard, au rang des Evêques de Mende, parce que, selon eux, tant qu'il sur Pape, il voulut estre administrateur de l'Evêché, & que pendant son Pontificat il n'y eût aucun Evêque. Cela n'est pas vrai au pié de la lettre, & il ne saut l'entendre que du tems qui se passa durant son Pontificat, aprés que Petrus Gerardi, son neveu, qui estoit Evêque de Mende, sut mort; car Urbain sut sait Pape en l'an 1362. & Gerard sut sait Evêque en 1366.

En un mot l'Evêque de Mende n'est pas seulement Conseigneur avec

le Roi, mais il préside même aux Etats de Gevaudan.

Mende porte d'azur à un M. Gothique d'or, surmonté d'un Soleil de même.

Messire

Ill Schement albruntinum de même.

a Mende et a Marviol.

le Tour de prende en le
prenier et Marnejoll le rond
en lesteque le launie est en
nombre Impair par exemple 1703.

Ill de hiennent a Mende.

DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

Messire François Placide de Baudry de Piencour, est Evêque & Seigneur de Mende, & Comte de Gevaudan. Ce Prélat se distingue par son sçavoir, par sa pieté, par sa sagesse, par sa douceur; & toutes ces belles qualitez se trouvent unies en lui d'une maniere à le saire éga-lement aimer & honorer de tout le monde.

# CASTRES.

ASTRES en Albigeois, qu'Ortelius & plusieurs autres aprés lui ont mal confondu avec Cessero, qui est proprement cette petite Ville que nous appellons Saint Oberi, par corruption pour Saint Tyberi, depuis le Martyre de Saint Tybere sous l'Empereur Diocletien; Castres, dis-je, n'estoit dans le neuvieme siecle qu'un petit lieu, mais considerable, à cause d'un Monastere qu'il y avoit de Religieux Benedictins, regi par un Abbé: on appelloit ce lieu Castrum ou Pagus Albigensis, selon Aymonius Monachus. De là vient que ce Monastere estoit quelquesois appellé Sanctus Benedictus Castri; & après que les Reliques de Saint Vincent y eurent esté transportées, on l'appella aussi, Villa Sancti Vincentii de Castris, ou Villa Sancti Vincentii de Castris in Territorio, pour la mieux distinguer. Son nom ordinaire estoit Castra, ou Castre ou Castrum Albigensium, ou Villa Castrensis. Dans quelques vieux actes elle est designée par Castrena; & quand le mot Civitas y est joint (comme dans les Lettres de son érection en Comté par le Roi can, où elle est appellée Civitas & Villa Castrensis, & dans des anciens Livres & Manuscrits, où elle est appellée Civitas & Villa Sancti Vincentii de Castris) c'est parce que pour lors elle estoit devenuë Evêché. Le sieur Borel, qui a fait un Traité des Antiquitez de cette Ville, prétend qu'elle tire son nom, ou à Castris Romanorum, voulant que les Romains eusient accoutumé d'y camper, & même que Jules Cesar en eût jetté les premiers tondemens ; ou parce que ledit Monastere de Saint Benoît s'appelloit anciennement Castras; ajoutant que l'endroit, où la Ville est bâtie à présent, estoit autresois un bois de sapins, que l'on appelloit le bois de Saint Vincent.

Ce Monastere, selon quelques uns a pour Fondateur, l'Empereur Charlemagne, qui suivant les autres ne sit que l'augmenter & l'orner. Dans l'embarras où jette ordinairement l'obscurité des tems éloignez, j'ose dire que, si ce Monastere ne doit pas sa sondation à cet Empereur, comme il y a apparence, l'Eglise pouvoit lui estre redevable de sa construction en la maniere qu'on l'a vûë aux derniers tems, car l'on convient qu'elle estoit en sorme de Croix, qui est la sorme que Char-

Swe la Riviore d'Agor la Chambre de l'Od chon dont att ville longuelle fut Supprimée. NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES lemagne avoit accoutumé de donner aux Eglises qu'il faisoit bâtir, comme il est connu de ceux qui ont quelque teinture de l'Histoire.

La devotion que l'on cût pour ce Monassete ( sur tout vrai-semblablement depuis la Translation des Reliques de Saint Vincent ) ayant donné lieu à l'accroissement du Bourg, qui devint insensiblement une Ville assez considerable, le Pape Jean XXII. en sit un Evêché qu'il démembra en l'année 1317. de celui d'Alby, & de là vient, que comme celui-ci estoit Suffragant de l'Archevêque de Bourges, l'Evêché de Castres l'est aussi.

Cet Evêché a vû quatre de ses Prélats élevez au Cardinalat, en y comprenant Jean, qui avoit esté Confesseur du Roi Charles VII. selon Catel, & que néanmoins Messieurs de Sainte Marthe n'ont pas mis au rang des Evêques de Castres. Les autres trois sont Raymond Maiross (ou Majorossus) César Borgia, & Charles de Lorraine, que

l'on appelloit le Cardinal de Vaudemont.

Quant à l'Etat Politique de Castres, ses Habitans s'estant donnez volontairement à Simon, Comte de Montsort, qui par la rapidité de ses conquêtes, & par ses exploits extraordinaires avoit jetté la terreur dans tout le Languedoc, le Roi Saint Louis en donna la Seigneurie par ses Lettres Patentes du mois d'Avril 1229. en sief & hommage Lige à Philippe de Montsort, sils pusné de Simon, ad servitium decena militum. Et cette Seigneurie sut érigée en Comté à la charge de l'hommage par Lettres Patentes du Roi Jean de l'année 1356. (& non 1366. comme dit Louvet) en saveur de Jean \*, Comte de Vendôme, à cause des services qu'il avoit rendus, de même que son pere, à la Couronne de France dans les guerres contre les Anglois.

Ce seroit ici le lieu propre à examiner si Louvet a eu raison d'accuser Catel d'estre tombé dans plusieurs erreurs, lorsqu'il a fait la Genealogie des descendans & des successeurs d'Eleonor de Montsort, sille du
premier lit de Philippe de Montsort, en la Seigneurie de Castres;
l'un disant qu'elle sut mariée avec Bouchard de Bourbon, & l'autre
soutenant qu'il n'estoit pas de Bourbon, mais de Vendôme, issu des
anciens Ducs de Normandie. Comme cela me meneroit trop loin, &
& voulant d'ailleurs me rensermer dans les bornes que je me suis prescrites, je me contenterai de dire, que suivant le sentiment général,
& sans préjudice de celui de Louvet, il y a eu cinq branches des Seigneurs ou des Comtes de Toulouse; sçavoir, celles des maisons de
Montsort, de Vendôme, de Bourbon, d'Armagnac & de Juges.

Sur quoi il est nécessaire de remarquer, que Jaques d'Armagnac, Duc de Nemours, fils de Bernard d'Armagnac, Comte de Perdriac, & à qui la Comté de Castres appartenoit du chef d'Eleonor de Bour-

<sup>\*</sup> Ce Jean ou Bouchard, Comte de Vendôme, estoit, de par Elequor de Montsort, sa mere, petit sils de Philippe de Montsort, Seigneur de Tyr.

DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC. bon, sa mere, qui estoit semme de ce Bernard, ayant esté condamné à mort en l'année 1477, pour crime de Leze-Majesté, aprés plusieurs recidives, ses Terres surent confisquées au Roi, & par ce moyen la Comté de Castres sut réunie à la Couronne. Louis XI. ayant presque immediatement aprés donné la Comté à Bouffil de Juges, son Chambellan & son Lieutenant dans le Païs de Roussillon, il arriva qu'il mourut n'ayant laissé qu'une fille, nommée Louise, de son mariage avec Marie d'Albret, laquelle fille fut mariée à Jean de Montferrand; & y ayant eu procés pour la succession à la Comté, entre Louise de Juges & Alain d'Albret, qui soutenoit qu'il estoit Comte de Castres, comme cette Comté lui ayant esté donné sa vie durant par Boussil de Juges, le Procureur Général du Parlement de Paris, qui intervint en l'instance, fit declarer la Comté réunie au Domaine & Couronne de France, par Arrêt du dixieme de Juin 1519, quoi qu'elle eût esté donnée à Boussil de Juges, ensemble à ses héritiers tant mâles que femelles. Les raisons du Procureur Général, sur la force desquelles cette réunion sut ordonnée, sont amplement deduites dans l'Arrest qui a esté inseré au long dans les Memoires de Languedoc de Catel, page 721. & suivantes.

On prétend, mais par des inductions tirées un peu de loin; que le Roi avoit autrefois un tiers de la Comté, & qu'à cause de cela il avoit un Vicomte dans Castres, qui servoit aussi de Viguier au Comte.

Les Consuls de cette Ville, qui portoient le Manteau Comtal; sont, dit-on, Seigneurs de ses Eaux & Forêts; & de là vient sans doute le privilege qu'on attribuë aux Habitans de pouvoir prendre du bois des Forêts qui dépendent de la Ville, soit pour bâtir, soit pour leur Chausage, pourvû qu'ils ne dégâtent pas entierement le bois. Ils mettent encore au rang de leurs privileges celui-ci, que les condamnez au souët pour adultere en seront quittes en baillant cinquante sous; & il y a sujet de s'étonner qu'il y ait eu tant de vertu dans une Ville où l'on pouvoit pêcher à si bon marché. Elle se vante au reste d'avoir donné la naissance au Capitaine Emeric, Inventeur des Petards; & la Chambre de l'Edit de cette Province, qui sut premierement établie à l'Isse en l'an 1579, y sut transserée en l'année 1595, du Mandement du Roi Henri IV.

Castres porte emmanché d'argent & de gueules, au chef de France. Messire Augustin de Maupeou en est Evêque. Il est d'une des plus anciennes & des plus illustres familles de Robe qui soit dans le Royaume, & il a fait voir que quand on a autant d'esprit & de gênie qu'il en a, on réussir parsaitement bien en toutes sortes d'états & de professions.

#### 

#### AGDE.

A VILLE D'AGDE est celle que les anciens appelloient Agatha, qui est sans doute l'abregé du nom de Agathalyche, qu'elle a porté autrefois, selon Stephanus en ses Ethniques. Plusieurs ont voulu par l'erreur du monde la moins excusable que ce sût la Ville de Montpellier. Mais outre que cela ne convient pas à la situation, que Strabon, Pomponius Mela & Pline, lui ont donnée, le second desquels dit Cest L'Evand qui des cend nettement, que en Cobonnis demissis Aranios juxta Agatham fluit: D'aildes Cenency de la montagne leurs personne n'ignore que la fondation de Montpellier n'est pas ande l'éperon et puse pres cienne, puisqu'elle n'est, à la porter même aussi loin qu'il se peut,

de soi, Amane, Gignal - Ortelius est tombé dans une autre erreur, lorsqu'il a dit en son mer de Puenas aun quan Trésor Geographique, qu'Agatha estoit, selon Pline, Strabon & Ptolemée, de l'ène et ensuit a agre une Ville & une Isle de la Gaule Narbonnoise; car, n'en déplaise à ce fai perenas est la ville plus meux Geographe, Pline & Strabon n'ont jamais tenu un tel langage. Prolomée est le seul, qui distinguant Agathopolis ( laquelle est propremont fon Tolie Sur la publi ment Agde, aussi la place - t-il entre la bouche de la Riviere d'Eraut & la Montagne de Cete ) d'avec Agatha, à quoi Catel n'a pas pris garde, met celle-ci au rang des Isles voisines de la Gaule Narbonnoise; ce qui me fait présumer qu'il a entendu parler de l'Isse de Maguelonne, dilant fur tout, comme il fait, qu'Agatha est une lile & une Ville du même nom, ce qui convenoit fort bien à Maguelonne. Il est certain, quoi qu'il en soit, qu'Agde estoit une Ville ancienne, & une Colonie des Marseillois : elle a aussi porté le nom de Civitas nigra, s'il en faut croire quelques Auteurs modernes.

Elle a esté sous l'Empire des Visigots, & Charles Martel lui sit en l'année 737, le même traitement qu'à Nilmes. Dans la suite du tems elle fut gouvernée par des Comtes ou Vicomtes, qui relevoient du Comte de Toulouse, lequel avoit aussi accoutumé d'en donner l'investiture; témoin le serment de fidélité que se fit prêter le jeune Raimond, le huitieme d'Avril 1224, aprés avoir fait arborer les bannières sur les murailles de la Ville en signe de dominité. Ce droit des Comtes de Toulouse sur la Comté d'Agde estoit en esset si peu contestable, quoi que ce serment de fidélité eût esté éxigé comme par force, & seulement d'une partie des Habitans, que dessors que la Comté de Touloule a esté réunie à la Couronne en consequence du Traité fait à Paris en l'an 1228. & par le decez sans enfans d'Alphonse, Comte

du vigan, Ganger, It Tean que depuis Charles Martel. caridnable ; elle est petite ville de peyne qui le dette Cirand, montagnae, florentae.

DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC. 29 de poitiers & de Jeanne, sa femme, la Comté d'Agde a relevé de la Couronne sans aucune contradiction.

Dés l'année 1187. elle avoit appartenu aux Evêques par le don qu'en avoit sait le Vicomte Bernard Atho à l'Eglise de Saint Estienne, de laquelle il voulut devenir Chanoine, & passer le reste de ses jours dans cet état. L'acte qui contient cette donation, porte en esset, que ce Vicomte se donna soi-même pro Canonico Domino Deo, & Eccle-

siæ Beati Stephani Sedis Agathensis.

Les Evêques de cette Ville par la Bulle que le Pape Innocent III. donna au Concile de Lyon en l'année 12 46. ont ce privilege, qu'ils ne peuvent estre excommuniez, suspendus ou interdits, que par le S. Siege. Ce sut en saveur de l'Evêque Bertrand que cette Bulle sut accordée à ses successeurs, ob constantem sidei puritatem ( dit le Pape en l'adressant à cet Evêque) quam inter devotos Romana Ecclesia habetis. Ils avoient aussi droit de saire battre Monoye.

Il fut tenu un Concile à Agde sous le Roi Alarie en l'an 506. Cæ-sarius, Evêque d'Arles, y présida; & peut-estre que sans ce Concile on ne sçauroit pas que Sophronius, qui y assista, estoit Evêque de cette Ville; car c'est le plus ancien de ses Evêques, dont le nom est connu: Il y a apparence que puisque Agde avoit esté choisse pour la tenuë de ce Concile, le Siege Episcopal y avoit esté établi long tems

auparavant.

Agde porte d'or à trois faces ondées d'azur.

Messire Louis Fouquet, Abbé de Vezele, de Hen, de Soureze, & cest Evêque & Comte d'Agde. C'est le frere de seu Mr. de Fouquet, qui avoit esté Surintendant des Finances & Ministre. Son malheur & sa vertu sont également connus : je n'en dois pas dire davantage.

#### **送货货货货货货货货货货货货货货货货货货货货货货货货货**

### SAINT PONS.

SAINT PONS DE THOMIERES, qui est une fort petite Ville, n'estoit originairement qu'une Abbaïe de l'Ordre de Saint Benoît, connuë sous le nom de Monasterium Thomeriense, & qui sous le regne de Louïs d'Outremer sut sondée en l'année 936. par Pons I. Comte de Toulouse, aussi bien que par Garsinde, sa semme, par un pur motif de devotion, asin qu'ils pussent, comme dit l'acte de sondation, evadere gehenna incendii slammas panas, missernorum claustra. Otgarius avoit esté pour lors élû Abbé de ce célébre Monastere malgré lui, tant par plusieurs Evêques, que par les Religieux qui estoient compo-

NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES sez de ceux que Pons avoit sait venir de Auriliaco Beati Geraldi Canobio, qui est le Monastere de Saint Gerard d'Orliac, pour peupler cette Abbaïe qu'il alloit sonder, de gens de sainte Vie. Sa reputation devint aussi si grande, qu'en l'année 1093. Sanche, Roi d'Arragon, Calore Sancti Spiritus succensus, y offrit Raymire, son troisséme fils, ea devotione & side qua obtulit Abraham filium suam Isaac Deo, comme porte l'acte qui contient donation en faveur de l'Abbaïe de plusieurs droits & proprietez, situées principalement dans le terroir de Huësca. C'est ce Raymire, qui aprés avoir esté Religieux un peu plus de quarante ans, sut tiré de l'Abbaïe avec dispense du Pape, pour estre élevé sur le Trône d'Espagne en l'an 1134. à cause du decez de ses freres sans ensans; les Auteurs Espagnols l'appellent aussi El Rey Dom Ramiro el Monge (ou el Frayle.)

Plusieurs ont erû que cette Abbaïe, qui porte le nom de Saint Pons de Thomieres, à cause de Pons, son Fondateur, d'où aussi la Ville de Saint Pons est quelquesois appellée, Pontiopolis, devoit sa fondation à un Comte de Toulouse, nommé Raimond; & cela est tres-vrai, parce que Pons affectoit quelquesois de prendre le nom de Raimond, & quelquesois tous les deux ensemble; Ego Raimundus, qui Pontius, dit-il dans un acte qu'il sit au sujet de ladite sondation, lequel est raporté au long par Catel en son Histoire des Comtes de Toulouse. Le Testament de ce Pons, qui prenoit la qualité de Primarchio, c'est à dire, premier Marquis de Septimanie, & de Dux Aquitanorum, quoi qu'il ne sût pas Duc d'Aquitaine, à cause qu'il y avoit des Seigneuries considerables, a esté inseré (sans date néanmoins suivant la coutume du tems auquel il sut fait) dans le docte & curieux traité de re Diplomatica, que le P.

Mabillon a publié depuis quelques années.

Cette Abbaïe fut érigée en Evêché par le Pape Jean XXII. en l'année 1318. Et quoi que cette érection ne soit pas de fort vieille date, à peine a-t-on pû découvrir que Raimond en estoit Evêque six ans aprés. Estienne de Combarutis, son successeur, en l'an 1345. sut Chambellan du Pape Clement VI. en laquelle qualité Catel veut qu'il passa pour ce Pape le contract de vente de la Ville d'Avignon, que Jeanne, Reine de Sicile, faisoit pour le prix de quatre-vingt mile storins de Florence. Mais Catel se trompe; car ce contract, dont j'ai un Extrait sort ancien dûëment collationné, & que je tiens sort rare, porte bien à la vérité qu'Estienne, Evêque de Saint Pons de Thomieres, avoit compté pour le Pape cette somme-là, à la Reine Jeanne; toutes ce ne sut pas lui qui accepta la vente au nom du Pape, & ce sut Guilhermus de Malosicco, qui est qualissé dans l'acte Clericus Camera ipsius Domini Pape.

La Liste, que Catel a donnée des Evêques de Saint Pons, est fort desectueuse; il n'en raporte que huit, dont celui qu'il appelle Petrus

DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

Ravarius, pour dire Petrus Rabanus, est le second; au lieu qu'il n'est que le septieme dans Gallia Christiana. Il a même oublié, entre au-

tres, François Guillaume de Clermont, qui a esté Cardinal.

Il y a si peu de choses à dire sur Saint Pons de Thomieres, que je ne dois pas passer sous silence, qu'à cause que dans son Diocese il y a des carrières de Marbre, les faiseurs d'Etymologies ont voulu que Thomieres tirât son nom du mot Grec Tómos, qui signifie incisson; ou, si l'on veut de Tomos, instrument de fer avec lequel on coupe & on Taille, quòd in Thomeriarum territorio marmora exscindantur.

Saint Pons porte d'argent à l'Arbre de sinople susté de sable, acosté

d'un S. & d'un P. de même.

Messire Pierre-Jean-François de Persin de Montgaillard, Baron de la Salvetat, la Bastide, Riols & Aygues - Vives, Docteur de la Maison de Sorbonne, est Evêque & Comte de Saint Pons. Son intégrité est à toute épreuve; son érudition est reconnuë de tout le monde; & sa vie est si exemplaire, qu'il n'a pas besoin qu'on lui dise, fac ut voerba sint opera.

### MIREPOIX.

A VILLE DE MIREPOIX, qui est désignée dans l'Histoire par Mirapicum, Mirapicium, Mirapicum, Mirapicum, Mirapice ou Mirapicis Castrum, est assis sur cette Riviere de Lers dont on voit une agréable description dans Saluste du Bartas. Elle n'estoit au commencement qu'une simple Paroisse avec un Château assez fort, qui avoit servi de retraite aux Albigeois, jusqu'à ce qu'il sut pris par Simon, Comte de Montsort.

Cette Paroisse sut érigée en Cathedrale par le Pape Jean X X II. en l'an 1318. & l'on prétend qu'il le fit en saveur des Comtes de Mirepoix en memoire des services que cette ancienne maison avoit rendus du tems de Guy de Levis, Maréchal de ce Simon, Comte de Montfort, contre les Albigeois, & dont les descendans ont aussi affecté de prendre le titre de Maréchaux de la Foi. Ce sut en consideration de ces mêmes services que les Seigneurs de cette illustre maison devindrent Marquis de Mirepoix.

La Seigneurie de cette Ville dépendoit de la Comté de Foix, & en relevoit, quoi que le Marquis de Mirepoix eût resusé d'en saire hommage en l'année 1222. à Bernard Roger, Comte de Foix, lequel à cause de ce resus avoit levé des troupes pour l'y contraindre, ce qui pourtant n'eût pas d'autres suites à cause de la mort précipitée de

Roger.

NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES

Environ deux siecles aprés, & en l'année 1390. Roger Bernard de Levis, Seigneur de Mirepoix, associa le Roi en la moitié de la Justice qu'il avoit au Château de Mirepoix, dont il jouissoit pour lors comme en Souveraineté, & depuis ce tems-là le Roi a part à la Seigneurie

de Mirepoix.

On compte parmi les Evêques de cette Ville un Pape, c'est Benoît X II. & quatre Cardinaux; sçavoir, Guillaume, qui sut prédecesseur d'Eustache de Levis; David Bethon, dit le Cardinal de Saint André; le Cardinal du Mont qui lui succeda en l'Evêché; & Jean Suavius, que l'on appelloit le Cardinal de Rieumes, parce qu'il estoit natif de Rieumes en Gascogne. Cette Ville a eu aussi trois Evêques de suite, qui furent nommez à l'Archevêché de Vienne; sçavoir, Pierre de Villars, oncle & neveu, second & troisseme du nom; Et Pierre de Donnaud, qui avoit esté un sçavant Religieux de l'Ordre de Saint Benoît.

Mirepoix porte d'azur à un Poisson d'argent posé en face, au chef

cousu de gueules, chargé de trois Etoiles d'or.

Messire Pierre de la Brouë, Docteur en Sorbonne, qui est Evêque de cette Ville, est peut-estre de tous les Docteurs Ecclesiastiques celui qui possede le mieux les œuvres de Saint Augustin; Sa vie prêche, & il n'a rien à souhaiter, ni du côté du merite, ni du côté de la pureté des mœurs, pour s'aquerir à juste titre la reputation d'un Prélat parsait.

#### 

### LODEVE.

ETTE ancienne Ville a esté appellée Lutava, Luteva, Loteva, Loteva, Loteba, Ladeva, Lutovium, & Civitas Lutuensium. On a crû qu'elle estoit aussi Forum Neronis, sous prétexte de ce passage de Pline, Lutevani qui & Foroneronienses; mais il est plus vrai-semblable que Forum Neronis estoit une Ville de Provence comprise du tems de Pline dans la Gaule Narbonnoise, comme l'estoit Lodeve. Catel assure qu'il a vû un Manuscrit, dans lequel elle portoit le nom de Civitas Reotelensium, croyant néanmoins que c'est un nom corrompu; & s'il en faut croire Plantavit de la Pause, sur la foi d'un Chartulaire qu'il raporte dans sa Chronologie des Evêques de Lodeve, le Roi Louïs VIII. pere de Saint Louïs, en reconnoissance des services qu'il avoit reçû de Pierre V. Evêque, voulût qu'à l'avenir cette Ville sût appellée Lodova, comme qui diroit Ville-Louïs.

Elle n'estoit originairement qu'un Bourg, que Pierre de Posquieres, l'un de ses Evêques, qui vivoit sous Louis VII. vers le milieu du onzieme

#### DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

zieme siecle, sit sermer à ses dépens de murailles, que Gaucelin de Montpeiroux, qui vint aprés lui, rendit plus sortes & plus belles; car le passage que Catel raporte d'un vieux acte, pour justisser qu'il avoit agrandi la Ville de petite qu'elle estoit, ce sont ses propres termes,

n'insinue pas cela.

Lodeve estoit autresois une Comté ou Vicomté, où le Comte de Rhodez dominoit, & duquel vrai-semblablement ce Pierre de Posquieres aquit le droit; sans quoi le sens commun ne soussire pas que l'on croye qu'il eût voulu faire une si grande dépense que celle qu'il sit pour la clôture de la Ville. Plantavit de la Pause dit aussi de lui, sub ipso en per ipsum Lodova à jugo en servitute Ruthenensium erepta est. Et parce que les Comtes de Rhodez avoient encore d'autres droits dans le Diocese, qu'ils avoient usurpé pour la plus grande partie, Raimond Guillelmi de Maderiis, qui mourut en l'an 1201. acheta & recouvra d'eux tous ces droits là.

Par ce moyen les Evêques de Lodeve devinrent les maîtres absolus de leur Diocese, où même ils avoient auparavant aquis plusieurs droits utiles & honorifiques, comme ceux de Regale de l'Evêché, des mines de tous Métaux, des Péages, Champs, Vignes & Pâturages, & cela par la liberalité de plusieurs de nos Rois, principalement de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, de Louis VII. & de Philippe II. dit Dieu - Donné. Ce dernier leur confirma même plusieurs fois le privilege de faire battre Monoye; Sçavoir, en 1188. & en 1210, lequel privilege les Evêques avoient depuis long tems auparavant; car il resulte d'un acte inseré dans le repertoire de leurs privileges, qu'en l'an 1102. Pastor Bonus avoit établi un certain Bernard Guibert, Maître de la Monoye qui se frapoit à son coing, & qui n'avoit cours que dans le Diocese. Ce droit a esté aboli par tout le Roiaume sous François I. L'Evêque, qui prend la qualité de Comte de Montbrun, a encore la Haute - suffice dans la Ville, & une Cour si rigoureuse, qu'aucun débiteur emprisonné pour dette sur des Lettres émanées de son autorité, ne peut pas estre oui en ses exceptions, sans avoir payé pour un préalable; c'est à cause de cela que la prison de cette Cour s'appelle la Maison de Malepague. L'Evêque a encore cet avantage que tout le Diocese releve de lui, & il y a aussi prés de huit cent Fiefs, dont il a la mouvance.

Au reste, s'il est vrai que Saint Flour, que l'on dit avoit esté un des septante-deux Disciples de Jesus-Christ, & avoir eu Mission de Saint Pierre pour annoncer l'Evangile en cette Province, ait esté le premier Evêque de Lodeve, il y a peu de Villes en France qui se puissent vanter d'avoir esté sitôt éclairées des lumieres de l'Evangile, On voit la suite des successeurs de Saint Flour dans la Chronologie que j'ai déja citée; mais quels que soient les actes que Plantavit de la Pause a

NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES employez pour la faire, & aprés lui Messieurs de Sainte Marthe dans leur Gallia Christiana, j'ai remarqué que les uns & les autres, de même que Catel, ont omis un Evêque qui vivoit en l'an du salut 38 1. & qu'il faut placer aprés Saint Amans, c'est Saint Basilien. J'ai encore remarqué que les deux premiers ont équivoqué, en voulant que le véritable nom de Pastor Bonus, sût Raimond, puisque tres-assurément il s'appelloit Pierre; ce que je puis prouver par un acte de main publique, qui doit prévaloir à celui sur lequel ces Auteurs appuient leur conjecture & leur prétendue découverte.

Il est bon encore d'observer, que quoique Catel ne raporte qu'un Evêque qui ait esté orné de la pourpre du Cardinalat; sçavoir, Guy de Malesec, qui mourut à Paris Legat du Pape en l'année 1411. il y en a eu pourtant trois autres qui ont jouï du même honneur, & qui n'ont pas échapé à la diligence de Messieurs de Sainte Marthe, par nobile fratrum; ce sont Petrus Geraldi; Guido Ascanius Sfortia, qui estoit sorti de la famille des Ducs de Milan; & René de Birague,

qui avoit esté Chancelier de France.

Bernard Guido, qui avoit fait tant d'Ouvrages, dont on voit les Manuscrits à Toulouse dans la Bibliotéque des Dominicains, de l'Ordre desquels il avoit esté; & Denis Briçonnet, à l'instance de qui Saint François de Paule sut canonisé en l'année 1519. & qui estoit le veritable Mecene des gens de Lettres de son tems, ont esté aussi Evêques de Lodeve.

Cette Ville porte d'azur à la Croix d'or cantonnée, au premier une Etoile de même, au second un Croissant d'argent, au troisseme un

L. aussi d'or, au quatrieme un D. de même.

Messire Jaques Antoine Phelypeaux, Comte de Montbrun, ci-devant Agent général du Clergé de France, est Evêque de Lodeve. Il joint à une grande habileté dans les assaires, une sort solide vertu qui le rend tres digne de l'Episcopat.

## LAVAUR.

A VILLE DE LAVAUR, dite en Latin Vaurium ou Castrum Vauri, n'estoit autresois qu'un grand Bourg avec un beau Château, & il n'y a que quelques siecles que ce Bourg sut sermé de murailles. Comme l'Eglise de Saint Elan estoit sort ruïnée ( peut-estre à cause du voisinage de la Riviere d'Agout, ainsi que cela arriva dans la suite du tems en l'année 1368.) Isarn, Evêque de Toulouse, en

DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC. 35 la présence & du consentement d'une bonne partie de sa famille, en sit don, de même que des Droits & Domaines en dépendans, à Fro-

tard, Abbé du Monastere de S. Pons de Thomieres, en l'an 1098. sous cette condition qu'il feroit rétablir cette Eglise rusnée, en laquelle les Religieux de l'Abbase de Saint Pons ayant vrai-semblablement établi un Prieuré, le Pape Jean XXII. l'érigea en Evêché l'an 1317.

Lavaur estoit autresois une Ville des plus considerables du parti des Albigeois. En esset j'ai remarqué que les Prélats assemblez au Concile qui y sut tenu au commencement de l'année 1212. écrivant au Pape Innocent II I. qualissent cette Ville, Sedes Sathana, atque erroris Haretici Primatia. Il y sut tenu un autre Concile en l'année 1368. de l'ordre du Pape Urbain V. qui sut composé de trois Provinces; d'Auch, de Narbonne & de Toulouse, & auquel Pierre, Archevêque de Narbonne, présida. Les actes de ce Concile, qui avoient esté long tems inconnus, ont esté donnez au public par l'Abbé Baluse dans son Recueil des Conciles de la Gaule Narbonnoise, imprimé en l'année 1668. & par le P. Labbe, Jesuite, dans son Recueil des Conciles, imprimé en 1672.

L'Evêché de Lavaur a eu plusieurs Prélats d'un merite distingué; entr'autres Pierre d'Ailly ( de Alliaco ) qui sur Cardinal; Gilles de Bellemere; George de Selva, dont Pierre Bunel a fait l'Eloge dans ses belles Lettres Latines; & Pierre Danez, que Scevole de Sainte Marthe a mis au rang de ses hommes illustres, de même que le Président de Thou, qui dit, qu'il sur des plus sçavans hommes de son tems en toutes sortes de Sciences. Aussi sur il le premier Professeur Royal qui sut établi à Paris par François I. Il sut employé en diverses Ambassades; envoyé au Concile de Trente, où il se sit admirer; & sait Précepteur de François, Dauphin de France, sils du Roi Henri II.

Lavaur porte de gueules à la Tour crenelée & ouverte d'argent, maçonnée de sable, sommée de trois Donjons crenelez de même, soutenuë par une Ancre, dont le bout se termine en Croix, aussi d'argent, au chef cousu de France.

Messire Victor Augustin de Mailly, qui est Evêque de cette Ville, remplit parsaitement bien tous les devoirs de son Ministere; & il a eu une naissance si heureuse par raport à tout ce qui fait le véritable homme de merite & de vertu, qu'il a sujet d'estre content de sa destinée.

Comre de Barrellonne , om choir Ildelonie , Roi d'Arrigon



En Jannee 1258, Jaques , Roi d'Arragon, ceda aufii au Roi Saige

vergue, en échange de la Comre de Boulogne. La fagult est le dif.

#### 

### SAINT PAPOUL.

Cathelnandareri est dans ce diocete ville dur le lanal dans le lauragais aucum Teneschal.

SAINT PAPOUL, que l'on appelle Papuli fanum ou Pappulum, & quelquesois Pappolum, estoit autresois un Monastere de l'Ordre de Saint Benoît, regi par un Abbé, avec un petit Bourg & un Château. C'est ce Monastere, qui a esté souvent designé dans les vieux actes par Monasterium Sancti Pauli, ce que l'on pourroit expliquer Sancti Papuli, par abréviation, si Catel n'avoit pas fait remarquer que dans un de ces vieux actes on lisoit Monasterium Sancti Pauli seu Papuli.

Cette Abbaïe tire son nom de celui de Saint Papoul, Compagnon de Saint Sernin, qui avoit esté martyrisé, & l'on dit, pourtant sans aucune preuve certaine, que l'Empereur Charlemagne l'avoit sondée; peut-estre l'avoit-il enrichie ou ornée, ou peut-estre en avoit-il agrandi le bâtiment. Papire Masson se trompe lorsqu'il veut dans sa Descriptio sluminum Galliæ, qua Francia est, que Saint Papoul sût le grand Laurae, qui subsiste encore, & qui n'a rien de commun avec Saint Papoul. Le Lauraguais prend son nom de ce lieu là.

Jean XXII. érigea en l'année 1317. cette Abbaie, qui n'avoit esté originairement qu'une simple Paroisse, en Evêché, où il nomma pour premier Evêque l'Abbé qui y estoit, & qui s'appelloit Bernard de la Tour, voulant que lorsque cet Evêque seroit mort, son successeur sût élû par les Religieux de l'Abbaïe & par les Chanoines de l'Eglise de Castelnaudarry, qu'il avoit aussi érigée en Colégiale.

Raimond de Moscueroles, successeur immediat de ce premier Evêque, fut sait Cardinal; & il y a cu six autres Evêques de Saint Papoul qui sont aussi parvenus à la Dignité du Cardinalat; sçavoir, Pierte du Cros, qui avoit esté Religieux; Raimond Mayrossi; Jean de Roquetaillade, qui avoit esté Ensant de Chœur à Lyon; & les trois Salviats de suite.

Le Lauraguais, où est la petite Ville de Saint Papoul, sut donné en l'an 1179. à Roger, Vicomte de Besiers, sous la charge de l'hommage, par le Comte de Barcellonne, qui estoit Ildesonse, Roi d'Arragon. En l'année 1258. Jaques, Roi d'Arragon, ceda aussi au Roi Saint Louis tout le droit qu'il y pouvoit avoir en cette qualité de Comte de Barcellonne. En l'an 1477, le Roi Louis X I. donna la Jugerie, de Lauraguais, à titre de Comté, à Bertrand de la Tour, Comte d'Auvergne, en échange de la Comté de Boulogne. La Jugerie est le distroit, la Jurisdiction & le territoire, que l'on avoit accoutumé de

nommer

nommer autrefois Jugeria ou Judiciaria, indifferemment.

Anne de la Tour, petite fille de ce Comte d'Auvergne estant morte sans ensans, Catherine de Medicis, semme du Roi Henry II. qui estoit sa niéce, de par Magdelaine de la Tour, sa mere, semme de Laurens de Medicis, Duc d'Urbin, lui succeda comme sa proche parente, & sit don du Lauraguais à Charles de Valois, Duc d'Angoulême, sils naturel du Roi Charles IX. son sils; mais la Reine Marguerite de Valois se le sit adjuger par droit de substitution en l'année 1606. en laquelle même année elle en sit aussi don au Dauphin de France, qui a esté Louis XIII. d'heureuse memoire. C'est depuis cette donation que la Comté de Lauraguais apartient incontestablement à la Couronne.

Au reste le Diocese de Saint Papoul n'a point de Ville qui remplisse aux Etats le tour Diocesain; & c'est le Sindic du Diocese, nommé à l'Assiette, qui remplit cette place tous les ans.

Saint Papoul porte d'azur à un Saint Papoul habillé en Diacre, tenant de sa main droite une Palme, & à la gauche le crane de sa Tête, le tout d'or.

Messire François Barthelemy de Gramond, Conseiller du Roi en ses Conseils, & en son Parlement de Toulouse, est Evêque & Seigneur de Saint Papoul. Il gagne le cœur de tout le monde par ses manieres honnêtes; il a du merite, de la naissance & de la vertu, & on n'en peut pas moins dire.

#### **送送送送送送送送送送送送送送送送送送送送送送**

### ALET ET LIMOUX.

E sont deux Villes voisines, situées dans le païs de Razez, qui est limitrophe de Carcassonne; elles sont si unies, qu'un Consul de l'une & de l'autre vont aux Etats, & lors qu'on y appelle leur voix on dit, Alet & Limoux. Celui d'Alet a toujours la préséance, comme chef de Diocese, & opine toujours aux Séances du matin, & celui de Limoux à celles de relevée, prenant l'avis l'un de l'autre, excepté aux Assemblées de la Sénéchaussée, ausquelles Alet opine toujours, prenant toutesois avis des Députez de Limoux. Il est bon de sçavoir que le Consul d'Alet, qui va aux Etats, est choisi par nomination de ses Collegues, au lieu que c'est toujours le premier Consul de Limoux qui y va; ce qui sans doute ne se fait ainsi, que parce qu'il n'y a point de primauté ni de rang entre les quatre Consuls d'Alet, qui se placent comme ils se trouvent.

Quant au Diocesain d'Alet & de Limoux qui doit entrer aux Etats

NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES il est pris alternativement de l'une & de l'autre de ces deux Villes. Au surplus l'Evêché d'Alet, en ce qui est du Temporel & de la Tail-labilité, est composé de deux membres; sçavoir, du Diocese d'Alet & de l'Officialité de Limoux. Il dépend de l'Archevêché de Narbonne pour le Spirituël, & tout cela se nomme Diocese d'Alet & Limoux. Pour les Tailles, Limoux est rangé sous le Diocese d'Alet, c'est pourquoy l'on joint ces deux Villes, pour marquer la recepte du Diocese.

Alet est appellé indisseremment dans les anciens actes & dans les Auteuts du moyen siecle, Electa, Electum, Alecta; & ceux qui le confondent avec Aletum sont une méprise sort grossiere; car il est constant qu'Aletum est la Ville de Saint Malo en Bretagne. On croit qu'Arles le Blanc, dont parle le Président Fauchet en ses Antiquitez Gauloises part. 2. liv. 5. chap. 3. (où il dit que Charles le Chauve donna à Bernard, Comte de Toulouse, Carcassonne, Rodez & Arles le Blanc) doit estre entendu de la Ville d'Alet plutôt que de celle d'Alby; car quoy que la dénomination de cette derniere Ville donne l'idée de quelque chose de blanc, qui est exprimé par le mot Albus dans la Langue Latine; toutesois l'estat où estoit la Ville d'Alby au tems que ce don sut fait, resiste au sentiment de ceux qui veulent qu'Arles le Blanc soit cette Ville; puisque du tems de Charles le Chauve Ermengaud estoit Comte d'Alby, comme le remarque Aymonius Monachus en son Traité de la Translation des Reliques de Saint Vincent.

S'il m'est permis de dire ce que je pense sur cela, je m'imagine qu'en cas cet Arles le blanc doive se raporter à la Ville d'Alet (ce que pourtant j'ai peine à croire, puisque sur la fin du neuvieme siecle, auquel le Roi Charles le Chauve vivoit, Alet n'estoit proprement qu'une Abbase, qui ne pouvoit pas bien estre la matiere de ce don là ) je m'imagine, dis-je, qu'il faut que Fauchet, en travaillant à ses Antiquetez Gauloises, eût consulté quelque ancien Manuscrit, où au sujet de ce don Alesta estoit apparemment designée sous le mot corrompu de Arelesta ou Arelesta, qu'il traduisit par Arles le Blanc, comme si Are-

lecta devoit, selon l'idée qu'il en prit, estre Arelas lactea.

Quoi qu'il en soit; car en affaires de si peu d'importance on peut donner carrière à son esprit, Alet n'estoit autresois qu'une Abbaïe de l'Ordre de Saint Benoît, qui devint Evêché par la Translation que le Pape Jean XXII. y sit en l'année 1319. de l'Evêché qu'il avoit établi à Limoux deux ans auparavant. La liste de ses Evêques que Catel a donnée est fort desectueuse; car il n'en compte que sept jusqu'à Estienne Polverel inclusivement, & dans Gallia Christiana ce Polverel fait le dix-neuvieme Evêque.

Pour ce qui regarde Limoux, où, comme je viens de dire, le Siege Episcopal avoit esté en l'année 1317, elle est connuë dans les ConDE LA PROVINCE DE LANGUEDOC.

ciles Provinciaux, & dans les autres vieux Monumens par Limozum ou par Limosus Vicus; il est vrai que l'on ajoute la plûpart du tems, in Comitatu ou Territorio Reddensi, sans doute pour la distinguer de Limoux, lieu dépendant de l'Abbaïe Roïale de Chelles dans le voisinage de Paris, qui est l'ancien Limoligni, & qui est aussi Limosus Vicus.

Limoux fut donnée à l'Eglise Saint Just & Saint Pasteur de Narbonne par le Roi Carloman l'an troisieme de son Regne, c'est à dire, environ l'an 883. Ses Habitans furent fidéles à Simon, Comte de Montfort, aussi bien qu'à Amaury, son fils, dans le tems que presque généralement toutes les Places conquises sur les Albigeois s'estoient revoltées; mais cette fidélité ne fut pas de durée; car en l'année 1226. ils tavoriserent le parti des Albigeois, jusqu'à fausser la foi qu'ils avoient donnée au Roi Louis VIII. De là vient qu'au Concile Provincial, qui fut tenu dans la même année par Pierre Amelin, Archevêque de Narbonne, il fut ordonné que prasertim illi de Limozo, &c. extinctis candelis & pulsatis Campanis, denuncientur excommunicati.

La Comté de Razez, qui fut donnée, suivant le Continuateur d'Aymonius Monachus, à Bernard II. Comte de Toulouse, par Charles le Chauve en l'année 8 71. comme je l'ai ci-devant remarqué, apartint ensuite aux Comtes de Carcassonne, & il estoit fort souvent l'apanage de leurs puinez. Raimond Trincavel, fils de Raimond Roger, Comte de Carcassonne, quitta malgré lui à Simon de Montsort en l'année 1211. les droits qu'il avoit au païs de Razez, qu'Amaury de Montfort, son fils, ceda au Roi Louis VIII. en l'an 1227. Et Trincavel déclara en tant que de besoin à Saint Louis en l'année 1247. qu'il n'avoit aucun droit sur la Comté de Razez, qui a apartenu à la Couronne depuis ce tems - là; Jaques, Roi d'Arragon, ayant sur tout cedé au même Roi en l'an 1258. les prétentions qu'il y pouvoit

avoir.

Alet porte d'azur au Vol d'argent posé en face, & une Foi en pointe de même, tenant un Bâton d'or brochant sur le tout, qui soutient une Croix patée de même, accompagnée de deux Etoiles aussi d'or.

Limoux porte d'azur à un Saint Martin à cheval, coupant la moitié de son manteau pour donner à un pauvre, avec un petit chien, le

tout d'argent sur une Terrasse de sinople.

Messire Victor Meliant, Aumonier du Roi & de la seuë Reine Mere, est Evêque de cette Ville. L'amour que ses Diocesains ont pour sui est un témoignage certain de la bonté de son cœur & de sa sage conduite; & un Prélat de ce caractère est toujours digne de la Mitre qu'il porte. sur ques it sur remarquer , que ceste donation fur

monie en quart en l'année 1231. Le que les livêques jouissent de ca quart, y ayant elle maintenus par Arrest du Parlement de Toulouse du

#### 

### MONTAUBAN.

Ontauban n'est pas une Ville ancienne, & elle s'est formée de cette maniere. L'Abbaïe de Saint Martin, qui sur la sin du neuvieme siecle changea son nom en celui de Saint Theodard, & par abréviation Saint Audard, estoit située sur une Montagne, que l'on appeloit Mons Aureolus. La devotion que l'on eût pour Saint Theodard, aprés qu'il eût esté enterré dans cette Abbaïe, qui estoit de l'Ordre de Saint Benoît, y attirant beaucoup de monde, on bâtit insensiblement un petit Bourg sur la Montagne, du nom de laquelle il sur appellé Podium Aureoli ou Mons Aureolus. Il sut même nommé

Villa Auduardi par corruption, pour Villa Theodardi.

En l'année 1144. Alphonse, Comte de Toulouse, & Raimond, son sils, Comte de Saint Gilles, voyant que ce Bourg ne suffisoit pas pour recevoir tous ceux qui vouloient s'y transplanter, donnerent une place dans le voisinage, où ils permirent aux Habitans du Bourg de bâtir une Ville sous le nom de Montalba, comme porte l'acte de concession, & c'est sur cette place que la Ville de Montauban a esté bâtie. On croit qu'elle tire son nom de la quantité de Saules qu'il y a à l'entour; car le mot Alba signisse un Saule en langage Gascon. Peut-estre même que la Coline, sur laquelle elle sut bâtie (Mons Albanus) estoit couverte d'arbres de cette espece; en esset la Ville en porte un dans ses Armes.

Comme cette nouvelle Ville fut bientôt peuplée, & qu'à cause de sa belle situation, le Bourg dont je viens de parler sus aussi bientôt desert & inhabité, Amelin, Abbé de Saint Theodard, qui se voyoit, par là privé de ses droits les plus considerables, n'eût pas de la peine à obtenir en l'année 1149, du Comte Raimond, & par forme d'indemnité, la permission de jouir de la moitié, tant de la Jurisdiction & du Domaine, que des libertez & des immunitez de la nouvelle Ville. L'acte de donation, que Galland a inseré dans son Traité du Franc-Alleu, contient aussi affranchissement de tout service en saveur de cette Abbaïe de Saint Audard, & porte encore que le Comte donne omnem medietatem Insula Amata. C'est cette Isle que l'on appelle aujourd'hui Islemade, comme qui diroit Insula Madida, ou suivant son ancien nom Insula Amata.

Sur quoi il faut remarquer, que cette donation sut reduite de la moitié en quart en l'année 1231. & que les Evêques jouissent de ce quart, y ayant esté maintenus par Arrest du Parlement de Toulouse du

Avant cette reduction, & en l'année 1221. Montauban fut donné par le Pape Innocent III. à Amaulry, fils de Simon, Comte de Montfort, qui ceda ensuite au Roi tous les droits & toutes les prétentions

qu'il y avoit.

Dans le siècle suivant, & en l'année 1317. le Pape Jean XXII. érigea l'Abbaïe de Saint Martin ou de Saint Theodard, en Evêché. La Liste que Catel donne de ses Evêques est fort imparfaite; car il n'en raporte que sept, & il y en a vingt davantage dans Gallia Christiana. Du nombre de ces Evêques ont esté George d'Amboise, qui fut Cardinal, & Bernard de Rosergio, qui a composé plusieurs beaux Traitez, dont j'ai yû les Originaux dans la Bibliotéque des PP. Dominicains de Toulouse, & que quelques Auteurs sont originaire du Mas Saintes Puelles, de quoi il me semble qu'on ne doit pas bien convenir.

Enfin quoi que la Ville de Montauban soit proprement en Guienne & du pais de Quercy, son Evêque a néanmoins séance dans l'Assemblée des Etats Généraux de la Province, parce qu'une partie du Fauxbourg, & tout le Diocele Bas sont situez en Languedoc. De là vient aussi que l'Evêque est Suffragant de l'Archevêque de Toulouse. J'ai dit que l'Evêque entroit aux Etats, parce que la Ville, comme estant du Gouvernement de Guienne, n'y entre pas; & il n'y a dans ce Diocese que trois petites Villes situées en Languedoc, qui y entrent par tour; sçavoir, Castel-Sarrasin, Villemur & Montech.

Au reste, Renaud de Montauban, si fameux dans les anciens Romans, n'estoit pas comme plusieurs l'ont crû, Seigneur de cette Ville, qui n'estoit pas en effet bâtie du tems auquel on veut que ce Héros de Roman ait vécu. On prétend qu'il estoit Seigneur d'un Château, dont on ne voit à présent que les masures, qui s'appelloit Montauban, & qui estoit autrefois sur la Riviere de Dordogne, prés de la Ville

de Frontac en Guienne.

Cette Ville devint confiderable par les privileges, & par les prérogatives qui lui furent accordez par les Rois Philippe le Hardi, Philippe le Bel, Charles le Bel, & sur tout par Philippe de Valois en 1328. de même que par ceux qui lui furent accordez tant en l'année 1345, par can, Duc de Normandie & d'Aquitaine, & fils aîné du Roi, de plenitudine Regia potestatis ei attributa, qu'en l'année 1369. par Louis, frere du Roi, Duc d'Anjou & Lieutenant en Languedoc.

Montauban porte de gueules au Saule d'or, dont la tête est coupée, jettant trois branches éseuillées de chaque côté, au chef cousu de France.

Messire Henry de Nesmond, est Evêque & Seigneur de Montauban. Il a beaucoup d'esprit & d'érudition; beaucoup de vertu & de merite; & on trouve en lui ce qui peut faire un Prélat accompli.

#### **微热棒棒棒棒棒棒棒棒棒棒滚棒棒棒棒棒棒棒棒棒棒棒棒棒**

### RIEUX.

ETTE VILLE, que l'on appelloit indifferemment Rivi, Rivena Villa de Rivis, tire peut-estre son nom de la Riviere de Rite, qui patle tout contre. Comme le pais où elle est située, est designé dans les vieux actes par le nom de Volvestre, on ne doit pas douter que la conjecture de Catel sur le chapitre Nuper certis ex causis. 6. Extr. de Prabend. & Dignitatib. ne soit certaine, lorsqu'il veut qu'au lieu de Villam de Rivis & de Robestria, on y lise Villam de Rivis & de Volvestria. Cela paroîtra hors de toute difficulté, si en suprimant la conjonctive, &, on lit Villam de Rivis de Bolbestria, qui est en effet la même expression dont se sert le Pape Jean XXII. dans sa Bulle d'érection des lieux de Montauban, de Saint Papoul, de Lombez & de Rieux, en Evêchez; laquelle Bulle se trouve dans les Archives de S. Papoul. Car soit que Bolbestria ait esté dit pour Volvestria, ou que Volvestre ait esté dit par corruption pour Bolbestre, en quoi il y a quelque aparence par la raison que l'on peut induire de cette Bulle, cela n'affoiblit en rien la conjecture de Catel, à cause de la conversion de la Lettre B. en V. & de celle-ci en l'autre. Laquelle conversion, pour le dire en passant, a esté autant familiere à ceux du Haut-Languedoc à cause du voisinage de la Gascogne, qu'elle l'est aujourd'hui parmi les Grecs, & qu'elle l'a esté parmi les anciens Romains. Les Italiens l'ont même souvent pratiquée, & il me souvient que Francesco Sansovino ayant mis Vis-Domini parmi les noms des familles de Florence qui suivoient le parti des Guelphes, ajoute alcuni dicono Bis-Domini.

Or Rieux n'estoit autresois qu'un méchant Bourg avec un Château, à cause de quoi on l'a souvent appellé Castellum de Rivis. Il y avoit en ce Bourg une Abbaïe de l'Ordre de Saint Benoît que le Pape Jean X X II. qui avoit une estime particuliere pour cet Ordre, comme il a paru en plusieurs occasions, érigea en Evêché l'an du Salut 1317. Il en sit premier Evêque, à suivre Catel, Guillaume de Brutia (ou Brocia) qui estoit Doyen de Bourges; mais, à suivre Messieurs de Sainte Marthe, ce sur Pilus Fortis de Rabastens, que ce Pape sit même dans la suite Cardinal.

Parmi ses Evêques, dont Catel n'en nomme que quatorze, & Messieurs de Sainte Marthe vingt-trois, Joannes Pinus, qui estoit Toulousain, & de l'ancienne famille de Pins (ou du Pin) est digne de remarque, non seulement à cause des Ambassades dont il a esté honoré,

DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC. mais aussi par le talent qu'il avoit d'écrire parfaitement bien en Latin; & c'est à ce dernier titre principalement que le Docte Erasme en a fait l'Eloge dans son Ciceronianus. On a de lui la Vie de Sainte Catherine de Sienne, & celle de Philippe Beroald, son Précepteur, qui furent imprimées à Bologne en l'année 1505. On a aussi son Traité de Vita Aulica, & les heritiers de Mr. Medon, vivant Conseiller au Sénéchal de Touloule, ne devroient pas envier au public un beau Recueil qu'ils ont en Manuscrit des Lettres Latines de ce Prélat, qui meritent de voir le jour.

Le Diocese de Rieux a six petites Villes qui entrent aux Etats par tour comme Diocesaines; sçavoir, Montesquieu, Carbonne, Fousse-

feret, Cazeres, Saint Sulpice & Gaillac-Toulsa.

Rieux porte de gueules à l'Agneau Pascal d'argent, au chef coulu de France.

Messire François de Bertier, Abbé de Lezat & de la Capelle, Prévôt de l'Eglise Metropolitaine Saint Estienne de Toulouse, est Evêque de Rieux. C'est un Prélat d'une grande érudition, qui connoît à fonds les belles Lettres, & qui a le plus beau genie du monde pour toutes sortes d'affaires; il est doux, honnête, civil, vertueux, en un mot il est tout plein de merite.

#### 

### COMINGES.

OMINGES est appellée des Latins Convenæ ou Civitas Convenarum; parce qu'elle fût comme l'égout & le rendez vous où s'assemblerent les Bandouliers & les Larrons fortis d'Espagne, & que le Grand Pompée, aprés avoir dompté ce Royaume, dénicha des Monts-Pyrenées, dans lesquels ils s'estoient refugiez. Ptolemée lui donne le nom de Lugdunum, apparemment parce que la Ville est située sur une haute Montagne. Il la qualifie aussi Colonie; & Strabon disant que les Romains avoient accordé à ses habitans, qui sont appellez Garumni, dans les Commentaires de Célar, le privilege de jouir du fus Latium, il faloit qu'elle fût une Colonie Romaine, à cause que ce droit ne s'accordoit pas aux autres Colonies.

Cette Ville, qui estoit la Patrie de Vigilantius, que Saint Terôme a tant combatu, ne subsista que depuis Pompée jusqu'en l'an du Salut 585. auquel elle fut détruite par le Roi Gontran, parce qu'elle avoit donné retraite au faux Gondebaut, qui se disoit fils de Clotaire. Cette destruction fut même si entiere, que suivant l'expression de Gre-

94 NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES goire de Tours, faisant allusion à la sainte Ecriture, généralement tous les habitans surent tuez, ut non remaneret mingens ad parietem, & les Soldats brûlerent la Ville, nihil ibi prater humum vacuam relinquentes.

Aprés avoir souffert une si grande desolation, elle ne sur rétablie qu'en l'an 1085, c'est à dire, seulement 520, ans aprés, par Saint Bertrand, l'un de ses Evêques, d'où elle sur appellée, Saint Bertrand de Cominges; si tant est même que la Ville de Saint Bertrand soit bâtie au même endroit, où estoit celle de Cominges.

Sidonius Apollinaris dans une de ses Epîtres à un Evêque, nommé Basile, qui est la sixieme du sixieme Livre, met la Ville de Cominges au rang de celles qui de son tems surent privées de leurs Prélats

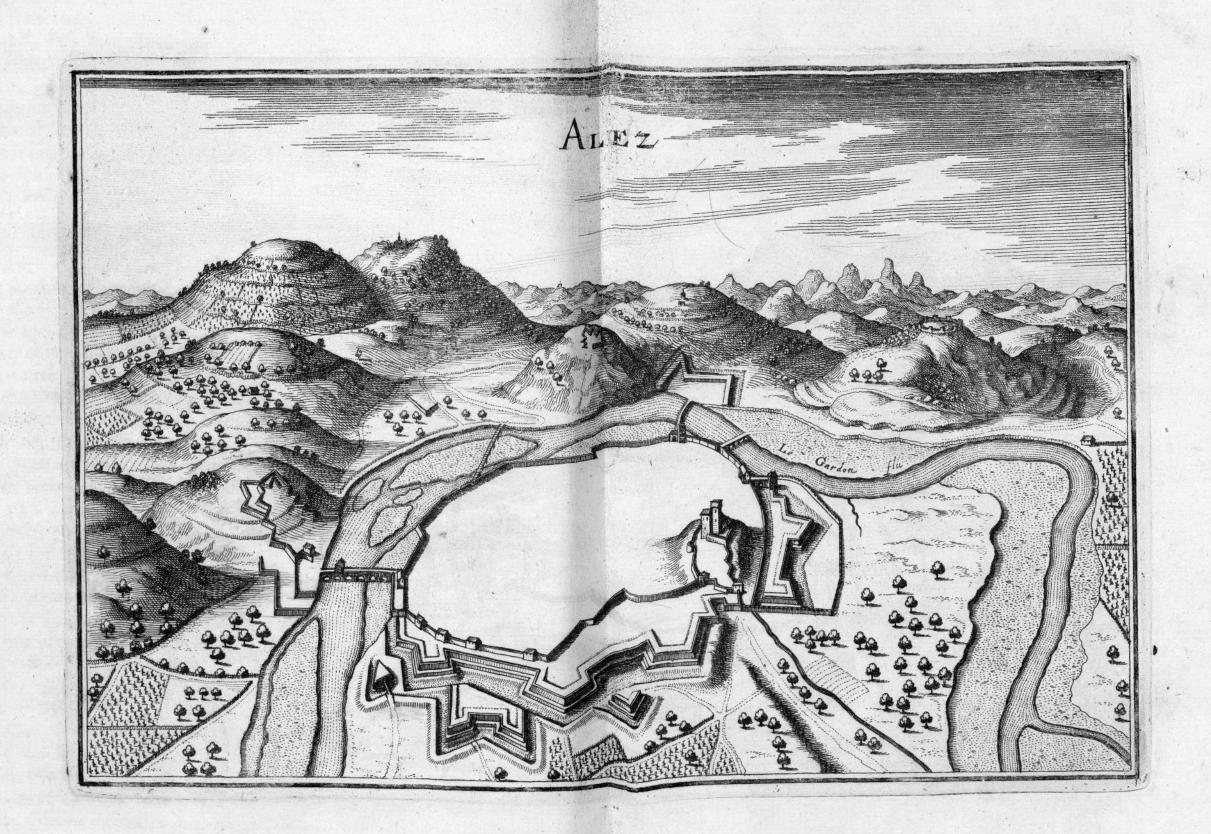
par la fureur des Goths. OI - orline 38 osiglie anime -

Parmi les Evêques de cette Ville on compte un frere naturel du Roi Henry IV. qui estoit Charles de Bourbon, & trois Cardinaux; sevoir, Pierre de Foix, Jean de Bertrand, & Charles Carrasa. Ses Evêques ont séance aux Etats de Languedoc, parce qu'une grande

partie de leur Diocese se trouve située dans cette Province.

La Comté de Cominges, qui a relevé des Comtes de Toulouse. suivant les Annales d'Epagne, est parvenuë à nos Rois en la maniere suivante. Jeanne, fille du Comte de Cominges & de Boulogne, estant veuve de Jean, Duc de Berry, fils du Roi Jean, se remaria avec Mathieu de Castelbon, à qui elle sit don de cette Comté dans leur Contract de Mariage. Mais cette liberalité n'ayant pas empêché qu'elle ne fût extremement maltraitée par son mari, qui la tint en prison pendant vingt-trois ans, & le Roi Charles VI. qui voulut prendre connoissance de leurs démêlez, lorsqu'il estoit à Toulouse en l'an 1442, ayant ordonné par l'avis de son Conteil, qu'elle seroit mile en liberté, pour aller passer le reste de ses jours où il lui plairoit; elle se retira à Poitiers, où elle mourut un an après, ayant institué heritier son Liberateur, en cas une fille unique qu'elle avoit du premier lit mourut sans enfans. De sorte que le cas estant arrivé, la Comté de Cominges fut acquile au Roi par droit de Fideicommis; parce que d'ailleurs Mathieu de Castelbon ( autrement dit Mathieu de Foix) s'estoit, par le traité fait à Toulouse avec sa semme, départi de la donation qu'elle lui avoit faite de la Comté, & qu'entant que de besoin il avoit cedé au Roi tous les droits qu'il y pouvoit avoir. Cette Comté pourtant ne sut réunie à la Couronne que long tems aprés; car le Roi ne s'en mit proprement en possession qu'aprés la mort de Mathieu, qui ne mourut qu'en l'année 1453. Ce ne fut même qu'aprés avoir essuié, tant l'opposition que sean, Comte d'Armargnac, forma envers sa prise de possession, que celle que les Erars de Cominges avoient formée auparavant en l'année 1447, envers le Contract que Mathieu avoit passé en l'année 1442. & par lequel, en qualité





.



QUALITÉ de Comte de Cominges, de par sa semme, il avoit cedé la Comté au Roi.

Aprés cette réunion, & en l'année 1461. le Roi Louis X I. en sit don à Charles d'Armagnac, sils bâtard dudit Jean & à ses ensans mâles; de sorte que Charles estant mort sans ensans mâles, la Comté sut donnée de nouveau à Odet d'Aydie, Sieur de Lescun & à ses ensans mâles, au désaut desquels elle sut encore réunie à la Couronne par le Roi Louis XII. en l'année 1498. & de plus sort sous François I. en l'année 1532.

Cominges porte de gueules à quatre Otelles d'argent posées en sautoir.

Messire Jean-François de Brisay de Dénonville, Abbé de la Bussiere, est Evêque de Cominges. Son sçavoir & son merite l'ayant élevé comme par dégrez dans les plus considerables charges de l'Eglise, l'ont fait monter ensin à l'Episcopat, dont il remplit toutes les sonctions avec beaucoup d'édiscation, & en homme digne de la Mître en toutes manieres.

#### 

### ALEZ.

Tiré des Memoires de Catel sur l'Histore de Languedoc.

LEZ est une Ville située au Diocese de Nismes, laquelle a esté de nôtre tems érigée en Comté, & de laquelle estoient anciennement Seigneurs ceux de la maison de Pelet. Je croi qu'elle dépendoit de la Comté de Melgueil, dont ceux de Pelet ont esté Comtes. Car j'ai lû dans les Epîtres de Clement quatrieme, une Epître du Livre troisseme, écrite au Roi Saint Louis, contenant réponse à la demande que lui avoit faite le Roi, pourquoi est - ce que l'Evêque de Maguelonne possedoit la Comté de Melgueil contre le droit du Roi, & de Pierre Pelet, Sieur d'Alez: de laquelle voici le commencement. Sane nuper tua nobis Serenitas requisivit, quid de Comitatu Melgoriensi, quem Venerabilis Frater Magalonensis Episcopus possidet, sentiremus, cum tua magnitudini sit suggestum, quod tibi, vel dilecto filio nostro Domino Alesti, vassallo tuo, fiat injuria. La maison de Pelet estoit une des plus illustres maisons qui fût en Languedoc, aussi estoit-ce une branche des Vîcomtes de Car Berenguier, Comte de Narbonne, eût trois fils, Bernard Vîcomte de Narbonne, Raimond Berenguier, qui succeda à la moitié des biens de la maison de Narbonne, & Pierre de Narbonne, Evêque de Rodez, & élû Archevêque de Narbonne. Nous ap46 NOTICE DES XXII. VILLES, CHEFS DES DIOCESES, &c. prenons d'une division faite entre ledit Bernard, Vicomte, & Bernard Berenguier, que Raimond Berenguier eût un fils nommé Bernard Pelet, duquel sont sortis les Comtes de Melgueil, prés Montpellier, & plusieurs autres grands Seigneurs du pais de Languedoc, portant le surnom de Pelet anciennement, comme font bien encore les Seigneurs de la Verune & Combas. Raimond, Comte de Toulouse, fils de Constance, épousa en premieres nôces Ermesinde, fille de Bernard Pelet, & de Beatrix Comtesse de Melgueil. Cette Comtesse donna au Comte de Toulouse en faveur de ce mariage la Comté de Melgueil, ainsi qu'il est porté par les Pactes de mariage faits en l'an 1172. Ceux qui ont écrit les Gestes des François en la Terre Sainte, n'ont pas oublié de parler de Raimond Pelet, comme ayant esté à ces conquêtes. l'ai trouvé parmi d'autres hommages rendus au Roi, comme Raimond Pelet fit hommage à Simon, Comte de Montfort, pour la Seigneurie d'Alez, en l'an 1217. Et le même Raimond Pelet en l'an 1220. fit hommage à Amalric, Comte de Montfort, de la Tour & moitié de la Ville d'Alez, promettant de vivre en bonne paix avec Bernard d'Anduse qui en estoit Conseigneur. Et en l'an 1226. Bernard Pelet estant malade, constitué Procureur son fils aîné, pour faire hommage au Roi Louis des Fiefs d'Alez.

Alez a esté érigé en Evêché en 1692, par le Pape Innocent dou-

zieme.

not de laquelle citoress ancient

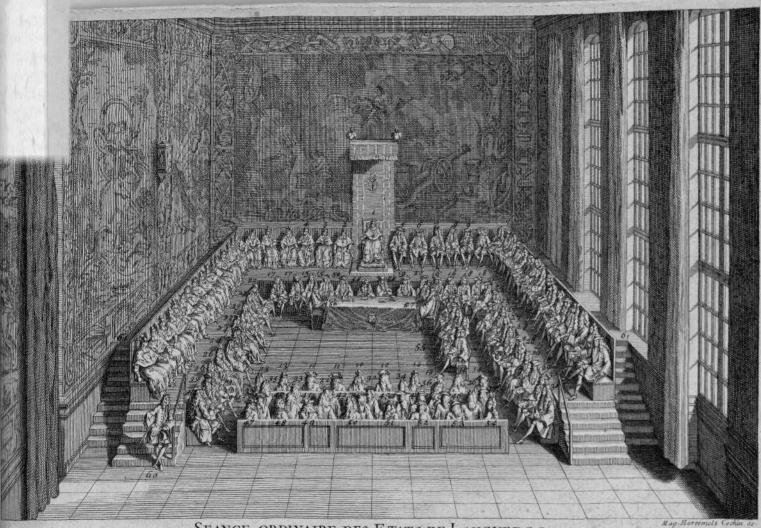
Messire François Chevalier de Saulx, est le premier Evéque d'Alez. Il a du genie, de la probité & toutes les autres qualitez nécessaires à un homme de son caractere, pour soutenir son estat avec dignité, & conduire son troupeau avec sagesse. de nême tems ériede en Con

nomient Scienchrs ceux de la mairon de Relet.



la moitié des biens de la maifon de Plarbonne. & Pierre de Narbons we byeque de Roden & cla Archevêque de Marbonne Nous ag-





#### SEANCE ORDINAIRE DES ETATS DE LANGUEDOC

Clerge M. l'Arch. de Narbonne presi dentné des Elats . M. l'Arch de Toulouse 2. pl. fixe 3 M. l'Arch d'Albi 3º place fixe . 4 M.M. les Evêques au nombre devingt, suivant le rang de

leur sacre .

Noble sie

Me Comte d'Alais : place fixe .

cest M. le Prince de Conty .

M. le Vicomte de Polignac

nombre des qui entrent tous 17. Deux d'Usex. les ans suivant leurrang de 18 Deux d'Albi

ta, Arques, Rieux, Ganges. Tiers Etat
Les Deputez des Villes
10. Deux de Toulouse .
11. Deux de Montpellier . 2. place fixe .

1. Deux de Toulouse .

2. place fixe .

1. Deux de Montpellier .

7. Me Baron qui est de tour 12. Deux de Carcassonne .

de Vivarets, 3 place fixe .

8. Me Baron qui est de tour .

14. Deux de Narbonne .

15. Deux du Puy .

9. M. Me autres Barons au .

16. Deux de Besiers .

réception. Seavoir, Castelnau 19. Le Syndic du Vivarez.

d'Estretefons, Castries, Rou 20. Le Syndic du Gévaudan 36 Deux du D. de Nismes.

d'Estretefons, Castries, Rou 20. Le Syndic du Gévaudan 36 Deux du D. de Narbonne.

35. Vin du D. de Nismes.

35. Un du D. de Nismes.

36. Un du D. de Nismes.

36. Un du D. de Nismes.

36. Un du D. de Nismes.

37. Un du D. de Nismes.

38. Un du D. de Boziers.

38. Un du D. de Boziers.

39. Deux du D. de Boziers.

39. Deux du D. de Mende.

40. Deux du D. de Mende.

40. Deux du D. de Mende.

40. Un de Vivarez.

40. Un de Vivarez.

40. Les deux autres Syndics.

41. Un de Vivarez.

42. Un du D. de Mende.

42. Un du D. de Mende.

44. Un de Vivarez.

45. Les deux autres Syndics. 25. Un de Miropoix, et un de 41. Un de Vivarez.

26. Deux de Lodéve. 42. Un du D. de Castres.

27. Deux de Lavaur. 44. Un du D. de S'Pons. 58. 28. Un de S. Papoul, et un de 45. Un du D. de Miropoix. 59. 29. Un d'Alet, et un de Limoux. 47. Un du D. de Lovere. 30. Un de Rieux. 48. Un du D. de Lavaur. 31. Deux d'Alais. 49. Un du D. de Lavaur. 29. Un d'Alais. 49. Un du D. de Lavaur. 32. Deux du D. de Toulouse. 50. Un du D. de Rieux. 32. Deux du D. de Montpellier. 52. Un du D. de Montauban. 34. Un du D. de Carcassonne. 53. Un du D. de Commenge.

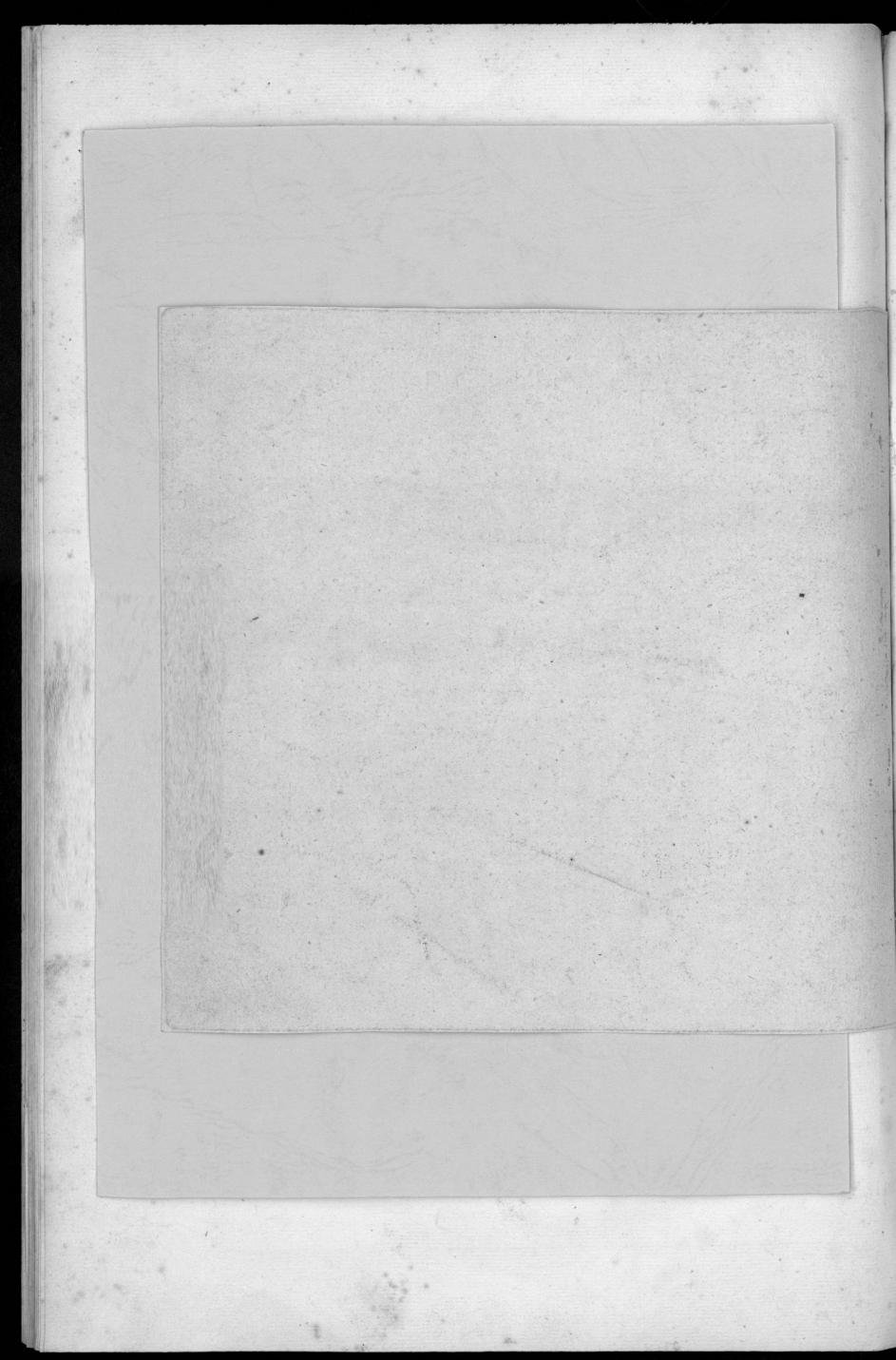
58 Deux Secretaires et Greffiers des Etats . 59. Le Trésorier de la Bourse .

57. Les deux autres Syndics Généraux.

60. l'Huissier des Etats.

61. Galeries





ක්රත්රේද වර්ගේර වර්ගේර

### TABLE

#### DES CHAPITRES.

1.	Toulouse	Ī
II.	Montpellier. —	4
III.	Carcassonne.	6
IV	Nismes —	8
V	Narbonne.	10
VI.	Le Puy	12
VII.	Besiers.	13
VIII.	visez.	16
IX.	Alby.	17
Х.	Viviers. —	19
XI.	Mende. —	22
XII.	Castres.	25
XIII.	Agde.	28
XIV.	Saint Pons.	29
XV.	Mirepoix.	31
XVI.	Lodeve.	32
XVII.	Lavaur.	34
XVIII.	Saint Papoul.	36
XIX.	Alet & Limoux.	37
XX.	Montauban.	40
XXI.	Rieux.	42
XXII.	Cominges.	43
XXIII.	Alex.	45.





## TABLE

# DED CHAPLTRES

		C & E.	T. OULO:	
			- Montechier.	
			Carredforms	.Fi
				* F . S
			toning 14	. 7 1
1			- IVstrboung.	
ž.			LF Pay.	.1 V
7			Belleva.	- 11V
			2/2	A FEW
	to an in the second second		1-243	
	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *		Color Color	41.4
Ŧ			Piping.	
2			Mengh	
9			Coferen,	:112
			100 m	19-12-3
<u>S</u>			Agde.	
4			Anima Topas	6 182
8			Mirefaire	.V )
g ·			Lodere.	1,177
			Lavanes .	TIVE
G				11172
			Monas Pengell	
3		A.17.17	odles on Line	XIX
4			Montenbala, -	X.X.
5			Rieny.	AX O
A			Comingers	.t1% y
F - W - S				JILLY

